VINGT-TROISIÈME ANNÉE — N° 7997. ON S'ABONNE AU BUREAU DU JOURNAL, 10, RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, A PARIS, ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE MARDI 20 MARS 1883.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PARIS..... Trois mois, 14 fr. — Six mois, 28 fr. — Un an, 56 fr.
DÉPARTEMENTS. — 17 fr. — 34 fr. — 68 fr.
LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS
Un numéro (à Paris) 15 centimes.
Directeur politique : Adrien Hébrard
La rédaction ne répond pas des articles communiqués
BUREAUX : 10, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS

Le Temps

PRIX DE L'ABONNEMENT
PARIS..... Trois mois, 14 fr. — Six mois, 28 fr. — Un an, 56 fr.
DÉPARTEMENTS. — 17 fr. — 34 fr. — 68 fr.
LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS
Un numéro (départements) 20 centimes.
ANNONCES : MM. LAFFITE, CERF ET Ce, 8, place de la Bourse.
(*Droit d'insertion réservé à la rédaction.*)
BUREAUX : 10, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS

PARIS, 19 MARS

BULLETIN DU JOUR

Deux élections législatives ont eu lieu hier; la première dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube), où M. Casimir-Perier, qui avait donné sa démission dans les circonstances que l'on sait, et dont la candidature avait été posée et maintenue malgré son refus, a été réélu par plus de 5,000 suffrages sur 9,000 votants et environ 11,000 électeurs inscrits; la seconde dans l'arrondissement de Figeac (Lot), où il y a lieu à ballottage. Dans les deux circonscriptions, la lutte avait lieu exclusivement entre républicains.

La journée du 18 mars s'est passée dans le plus grand calme; à Paris comme dans les départements, l'anniversaire du mouvement insurrectionnel de 1871 n'a été troublé par aucun désordre public. Les révolutionnaires de toutes couleurs et de toutes désinences ont suivi le mot d'ordre d'abstention donné par leurs comités et par leurs journaux; c'est au huis clos des réunions et des banquets que les orateurs du parti ont glorifié la Commune et demandé la tête des bourgeois.

Nous avons signalé à nos lecteurs les articles dans lesquels la *Nouvelle Presse libre* poussait ouvertement la Roumanie à résister aux décisions de la conférence et réclamait une entente directe entre les cabinets de Vienne et de Bucarest, en déclarant le traité de Londres nul et non avenu. Ce langage et les commentaires qu'il a provoqués dans la presse européenne paraissent avoir causé une certaine émotion à la chancellerie austro-hongroise. Notre correspondant viennois, dont les informations méritent toute confiance, nous a formellement déclaré que la doctrine prêchée par la *Nouvelle Presse libre* ne doit point être confondue avec l'opinion gouvernementale. Des renseignements, que notre correspondant dit avoir puisés à une source absolument autorisée, lui ont permis d'affirmer que le cabinet autrichien a toujours été animé du désir le plus sincère et le plus vif de voir la conférence aboutir et faire œuvre viable. Le gouvernement de l'empereur François-Joseph a épuisé, dans ce but, la somme des concessions possibles, et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter son adhésion au traité de Londres. Il considère cet instrument diplomatique comme la base définitive du droit international dans la question danubienne; il reconnaît à l'Europe seule le droit d'y porter la main pour en abroger ou en modifier les dispositions et il répudie la pensée de lui substituer une convention directement conclue avec la Roumanie à l'exclusion des autres puissances.

Le langage des journaux officieux autrichiens confirme les informations de notre correspondant. Le *Fremdenblatt*, la *Presse* et le *Lloyd de Pesth* soutiennent simultanément la thèse qu'il nous indique. Il faut en conclure que le cabinet austro-hongrois a tenu, par un désaveu formel, à dégager sa responsabilité de la campagne dirigée par la *Nouvelle Presse libre*. Les déclarations qu'il a fait formuler par ses organes seront accueillies avec satisfaction en Europe; elles nous paraissent surtout de nature à faire impression à Bucarest, en montrant aux hommes d'Etat roumains que le concert qui s'est manifesté à Londres entre les puissances ne court aucun risque. Les plénipotentiaires européens ont d'ailleurs eu la prévoyance courtoise de réserver à la Roumanie la possibilité d'une adhésion posthume. Le *Lloyd de Pesth* nous apprend, en effet, que lord Granville, avant la clôture de la conférence, s'est fait formellement autoriser à convoquer encore une fois la réunion, et rien n'empêcherait les puissances d'appeler la Roumanie, celle-ci de se faire représenter à cette dernière séance. On sait que la conférence a laissé un délai de six mois ouvert à la ratification du traité de Londres. En six mois, les préventions de la première heure auront le temps de se modifier; l'agitation électorale, qui n'a peut-être pas été étrangère à l'émotion manifestée par le Parlement de Bucarest, aura cessé d'ici là, et le gouvernement roumain, revenu à des idées plus conciliantes, sera sans doute heureux de saisir l'occasion, ménagée par la sagesse des puissances, de rentrer dans le concert européen, dans des conditions dont son amour propre n'aura point à souffrir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

des correspondants particuliers du Temps

Berlin, 19 mars, 8 h. 10 soir.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officieux, annonce qu'une souscription privée s'organise (probablement dans les cercles industriels protectionnistes) pour fournir au conseil économique prussien la subvention annuelle que la Chambre des députés de Prusse lui a refusée.

On sait que le principal motif de ce refus était qu'un tel conseil empiétait sur les attributions du Parlement.

Les motifs de la démission de M. Stosch, chef de l'amirauté, restent absolument inconnus.

Les journaux libéraux se plaignent du peu d'éclaircissement que l'on donne au pays sur les mutations qui s'opèrent dans le gouvernement.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 MARS

AUBE

Arrondissement de Nogent-sur-Seine

Inscrits : 10.984 — Votants : 9.190

MM. Casimir-Perier, républicain..... 5.293 Elu.
Charonnat, intransigeant..... 3.508

Il s'agissait de remplacer M. Casimir-Perier, démissionnaire, on s'en souvient, à la veille du vote de la loi sur les princes. Bien que M. Casimir-Perier eut refusé formellement, sa candidature a été posée et soutenue par le comité d'Union républicaine de la circonscription. Il avait été réélu, le 21 août 1881, par 6,753 suffrages, contre 1,946 donnés au candidat de l'extrême gauche.

LOT

Arrondissement de Figeac

Inscrits : 25.529 — Votants : 20.908

MM. Calmon fils, républicain..... 8.751 voix
Rozieres, républicain..... 6.542
Soulhac, républicain..... 5.416
(Ballottage)

Il n'y avait pas de candidat réactionnaire.

Il s'agissait de remplacer M. Teillard, démissionnaire, qui avait été réélu, le 21 août 1881, par 13,664 voix, sans concurrent.

La psychologie du terrorisme est difficile à établir. Nous entendons par terrorisme cette nouvelle forme d'attentat dont l'explosion de Londres vient d'offrir le type caractéristique. Ce n'est plus du tout l'ancien crime politique. Un souverain inquiétait-il la foi du sectaire, ou faisait-il obstacle à la réalisation de l'idéal rêvé par l'utopiste, il se trouvait des Ravaillac ou des Alibaud pour écarter d'un coup de poignard ou d'un coup de feu le personnage sur lequel se concentrait la haine monomaniaque. Ou bien on en voulait à un régime, et l'on avait recours à l'insurrection, c'est-à-dire à la guerre civile avec toutes ses horreurs, mais dissimulant les maux qu'elle entraînait sous les apparences chevaleresques de la lutte ouverte et des dangers courus. L'attentat politique, il faut le reconnaître, s'est de tout temps montré peu économe de la vie des citoyens. Les chefs de la révolte armée n'ont pas plus pensé aux morts et aux blessés qu'ils allaient laisser derrière leurs barricades que ne fait un général d'armée au moment où il donne le signal du combat. Les régicides n'ont pas eu plus de scrupules. La machine infernale de Fieschi, la bombe d'Orsini ne devaient atteindre Louis-Philippe et Napoléon III qu'en sacrifiant beaucoup d'autres personnes avec eux. Il n'en reste pas moins vrai que ces crimes sont intelligibles. Le fanatisme politique a été assez répandu sous la monarchie de Juillet et sous l'Empire pour qu'un grand nombre de contemporains en aient connu des exemples, en aient vu l'exaltation, en aient entendu le langage et les projets et, le fanatisme étant donné, on comprend qu'il mette sous les pieds toute autre considération pour atteindre ce qu'il regarde comme un but glorieux. C'est même là, il n'en faut pas douter, ce qui a porté le législateur à faire du crime politique un crime à part. On lui accorde des circonstances atténuantes, non que ses conséquences ne soient pas souvent plus terribles que celles du vulgaire attentat contre les personnes, mais on trouve une sorte d'excuse dans la nature des préoccupations qui assiègent le cerveau du coupable. Le but ne sanctifie pas les moyens, car le but est des plus discutables, mais le but n'est pas criminel par lui-même, il n'est pas égoïste, il n'est pas inavouable.

Les attentats dont les premiers exemples nous ont été donnés par le nihilisme russe, et avec lesquels tous les Etats de l'Europe paraissent destinés à faire connaissance, se distinguent profondément de l'ancien crime politique. Ils s'en distinguent par les moyens, qui sont empruntés à la chimie moderne, et qui sont beaucoup plus terribles que les vieux engins d'assassinat en ce qu'ils permettent de produire à peu de frais des catastrophes effroyables. Ils s'en distinguent aussi par l'objet prochain, qui n'est plus le renversement d'un gouvernement ou le meurtre d'un personnage, mais le terrorisme. Mais dans quelles intentions les criminels dont il s'agit cherchent-ils à répandre la terreur? Là, il faut bien l'avouer, commence le mystère, là est le nœud du problème psychologique que nous nous posions en commençant. Que se passe-t-il dans l'âme des forcenés qui veulent faire sauter le palais d'un tsar ou, à Londres, les bureaux d'un ministère? Croient-ils qu'il n'y aura plus personne pour recueillir la couronne de Russie, ou, si M. Gladstone disparaissait, que la Grande-Bretagne ne trouverait pas d'autres ministres pour la gouverner? S'imaginent-ils qu'Alexandre III, alors même qu'il inclinerait aux concessions, pourrait donner satisfaction aux rêves des anarchistes? Se sont-ils persuadés que l'Angleterre, émue des ravages de la dynamite, se sentira beaucoup plus disposée à abandonner l'Irlande à elle-même? Il est difficile de croire que les auteurs des attentats se fassent des illusions de ce genre. Et alors revient la question : que poursuivent-ils? Quel effet attendent-ils de l'effroi qu'ils sèment? Trouvent-ils dans l'inquiétude publique une satisfaction de vengeance qui leur suffit, ou bien cette inquiétude, dans leur pensée, doit-elle finir par les rapprocher d'une fin qu'ils se proposent? Voilà ce qu'il nous paraît bien difficile de déterminer. Il y a là évidemment un problème très inattendu, très obscur, qui se dresse devant nous et qui appelle une solution.

Le plus probable c'est que nous avons affaire à un sentiment à la fois vague et violent, à un fanatisme d'un nouveau genre et qui s'explique par des faits nouveaux. Les causes, comme il arrive toujours, en sont complexes. La principale est probablement l'exagération extraordinaire que l'idée de progrès a subie de nos jours. Les classes qui travaillent pour vivre souffrent incomparablement moins qu'elles n'ont jamais fait; il n'y a point de comparaison possible entre leur sort au siècle dernier ou même dans la première moitié de celui-ci, et leur sort d'aujourd'hui; mais, en même temps, il s'est développé chez elles la notion que rien n'est plus impossible dans la voie de ces améliorations où elles ont déjà fait des pas si étonnants. Cette ambition à la fois légitime et extravagante s'est compliquée, chez la plupart, d'une grande ignorance des lois économiques et, par suite, d'une grande répugnance à accepter la nature des choses. Il semble que tout soit possible à l'homme, qu'il n'ait qu'à décréter la fin des inégalités naturelles, qu'il réussira un jour par supprimer la misère, et pourquoi pas la maladie et la mort? Il s'est glissé dans les consciences un optimisme absolument romanesque et dont les raisonnements prennent tous la forme suivante : telle condition sociale est un mal, donc elle doit disparaître, donc elle peut disparaître et disparaîtra dès que nous le voudrons. Chose étrange! la société moderne souffre positivement d'un excès d'idéalité.

Mais il y a autre chose encore dans les attentats dont l'Europe s'effraie. Si les masses laborieuses ont beaucoup à apprendre, elles sont fort étrangères aux crimes dont il s'agit. Elles ne conspirent pas. Le terrorisme est partout affaire d'un petit nombre de conjurés qui aux ambitions justifiées et aux extravagances idéologiques de la démocratie joignent les ressentiments du déclassé, la haine d'un ordre de choses où ils n'ont pas su trouver leur place, des besoins de bouleversement, l'amour des ruines, la soif des émotions violentes, de la conspiration, en un mot tous les éléments de la secte et d'une secte tournée à la destruction de la société. L'*Insurgé* de M. Vallès a admirablement rendu ce sentiment, un emportement aveugle, féroce, quasi bestial. Le conspirateur en veut à la civilisation de ses souffrances comme d'une offense personnelle; il ne recherche pas en quoi elle peut en être la cause, il se rue sur elle tête baissée, comme le taureau sur le mouchoir rouge. La destruction universelle prend chez lui la puissance d'une idée fixe. C'est dire qu'un seul remède ne suffit pas pour la guérison d'une pareille maladie. S'il y faut l'inflexibilité de la répression, il y faut aussi une purification de l'atmosphère intellectuelle et morale que nous respirons tous depuis bientôt un demi-siècle.

Le calme absolu de la journée d'hier, calme qui semblerait devoir être porté à l'actif du gouvernement, car il n'y a pas de politique plus sage que celle qui sait prévoir et prévenir les désordres possibles, sert, au contraire, de prétexte aux partis extrêmes pour formuler un réquisitoire des plus virulents contre le ministère. Si, dans la journée d'hier, disent les organes les plus accrédités du parti radical, de sanglantes collisions n'ont pas eu lieu, le mérite n'en est pas au gouvernement, lequel n'avait rien épargné pour provoquer une émeute. Cette émeute était son suprême espoir, et pour l'obtenir il a fait cause commune avec les légitimistes et les bonapartistes et, « aidé d'une Chambre servile », il n'a reculé devant aucun moyen pour aiguillonner le peuple et le pousser dans la rue. Non content d'avoir, toujours avec le concours d'une Chambre servile, humilié les populations ouvrières en faisant repousser avec dédain une proposition d'enquête sur la situation des travailleurs, il a, « sachant qu'un Français ne recule jamais devant la menace », jeté un défi suprême à toute la classe ouvrière en portant à la connaissance du public les dispositions prises pour assurer le maintien de l'ordre.

Tels sont, sommairement résumés, les chefs d'accusation articulés par les journaux radicaux contre le gouvernement à l'occasion du calme si entier de la journée d'hier. Il serait oiseux de faire ressortir l'insanité de telles allégations qui échappent à toute controverse sérieuse. Le plus simple bon sens suffira à faire comprendre qu'un gouvernement qui désirerait une émeute — si de tels gouvernements peuvent exister sous la République et dans le plein et libre fonctionnement du régime parlementaire — s'y prendrait tout autrement que ne vient de le faire le ministère pour prévenir toute manifestation tumultueuse. Au lieu de ne laisser subsister aucun doute sur sa ferme intention de réprimer tout désordre, il se serait tenu coi, ne soufflant mot des dispositions prises. Il aurait laissé les émeutiers s'engager, il aurait laissé piller quelques boulangeries et casser quelques vitres; il aurait laissé Mlle Louise Michel ou toute autre personne du sexe aimable agiter un drapeau rouge ou noir; puis, le moment venu, il eût fait intervenir la force armée et remporté aisément sur l'émeute cette victoire qu'on l'accuse de rechercher. C'est alors que les radicaux auraient eu beau jeu pour attaquer le gouvernement en l'accusant d'avoir manqué de prévoyance et d'avoir tendu un piège au peuple en laissant croire que les fauteurs de désordre n'avaient à redouter aucune répression; et, en ce cas, les accusations portées contre le ministère n'eussent pas été absolument injustifiées, la politique qui consiste à réprimer quand on peut prévenir étant une mauvaise politique, laquelle tourne rarement à l'avantage des gouvernements qui la pratiquent.

N'insistons pas. L'absurdité de ce reproche adressé au pouvoir d'avoir poussé à l'émeute, alors qu'il a fait tout ce qui est humainement possible pour que l'ordre ne fût pas troublé, est trop évidente pour qu'il soit nécessaire de démontrer, par de longs raisonnements, que lorsqu'on veut attirer les gens dans un piège, on ne commence point par leur crier sur tous les tons : Prenez garde à vous! Seulement, on se demande comment certains hommes politiques qui occupent une place dans la Chambre, qui aspirent même à devenir les directeurs, sinon d'un parti, au moins d'un groupe, peuvent se complaire à de telles billevesées, et faire preuve d'aussi peu de bonne foi dans leur opposition au gouvernement. Que penser, en effet, d'hommes prétendant à une action politique sérieuse qui, à propos de la journée d'hier, écrivent : « L'armée de Paris ne devrait pas » avoir été dérangée inutilement. Elle devait » marcher sur des séditieux : il y en a au mi- » nistère. Ah! s'il y avait seulement des hom- » mes à la Chambre! » Que de telles choses se disent dans ces réunions publiques où des orateurs, sans responsabilité aucune, s'abandonnent à un absolu dévergondage d'idées et de mots, on le comprend, mais qu'elles s'écrivent dans un journal placé sous la direction d'un député, cela est certainement beaucoup moins explicable.

Toutes les espérances factieuses qu'excitait en certains cœurs l'approche du 18 mars ont été pleinement déçues. Tous les sombres pronostics que la malveillance de certaine opposition se plaisait à répandre ont reçu le plus complet démenti. Paris est demeuré absolument calme pendant la journée d'hier. Le mérite en revient à la population elle-même, aux curieux, qui se sont tenus sur leurs gardes, aux malheureux dont on se flattait d'exploiter la misère et qui n'ont pas signé ce marché de dupes; le mérite en revient aussi au gouvernement, qui n'a rien négligé pour assurer la paix de la rue, pour décourager les moindres velléités de désordre. On ne saurait trop le féliciter de cette attitude énergique. D'abord, cela nous change. Il y a si longtemps qu'on n'avait plus vu des ministres prendre une résolution, l'annoncer publiquement et s'y tenir! La surprise a été vive : elle n'a pu que réjouir les bons citoyens, ceux qui pensent que la liberté de tous doit être protégée contre les entreprises de quelques-uns, et que le gouvernement manque à l'un de ses premiers devoirs là où il n'exerce pas cette fonction de préservation sociale.

Il faudrait, toutefois, ne pas connaître les partis pour croire que leur malice désarme devant l'évidence. Ceux qui n'auraient pas été fâchés de voir la République aux prises avec le trouble de la rue, et dont la journée d'hier a trompé les secrets calculs, assurent que si le gouvernement a pris tant de précautions, c'est qu'il se sentait faible. Un gouvernement fort, disent-ils, n'a pas besoin de consigner les troupes et de masser des sergents de ville. Son prestige suffit à tout maintenir dans la règle. Nous ne rechercherons pas s'il existe ou s'il a jamais existé beaucoup de ces gouvernements forts à qui les sergents de ville et les troupes sont inutiles quand on les menace d'un mouvement séditieux. Mais nous n'hésitons pas à dire que le gouvernement de la République a fait preuve de force en agissant ainsi, et qu'il eût témoigné de sa faiblesse en agissant autrement. Oui, c'est faire preuve de force que d'armer contre l'émeute, non pas en cachette, comme les régimes impopulaires, mais publiquement et au grand jour. C'est faire preuve de force que de prévenir des troubles qu'il serait si cruel, si douloureux, d'avoir à réprimer. Qu'on sourie du luxe des préparatifs accumulés : voilà qui va bien, maintenant que ces préparatifs se sont trouvés inutiles. Eût-on souri s'ils avaient, par malheur, reçu leur triste emploi? Eût-on souri si, la nécessité d'agir s'étant imposée, l'insuffisance des préparatifs eût retardé le moins du monde la victoire, d'ailleurs certaine, de l'ordre et de la loi? Et si l'on doit quelque reconnaissance au pouvoir qui triomphe du désordre, n'en doit-on pas davantage au pouvoir qui l'empêche?

La population parisienne peut réclamer aussi sa part de louange. On la calomnie si souvent! On la confond si souvent avec quelques meneurs venus on ne sait d'où! Certes, il y a des têtes chaudes parmi les ouvriers de Paris, et, quand le ralentissement du travail leur impose des souffrances et des privations, on peut craindre que la prédication révolutionnaire, si active et si violente depuis plusieurs années, ne les entraîne en quelque fâcheuse aventure. Mais ces mêmes ouvriers qui souffrent savent aussi que l'émeute n'est pas un bon moyen de faire marcher les affaires; et, quant à la propagande anarchiste, beaucoup d'entre eux comprennent qu'elle est impuissante à remédier au mal. Ils ont vu les pontifes de la secte; ils les ont entendus dans leurs salles de réunion; ils ont démêlé l'illuminisme qui se cache sous le caractère pratique apparent de leurs formules; ils ont éprouvé que tous ces grands mots sonnaient le creux. Quoi qu'on en dise souvent, la liberté de la parole, la liberté de la presse, la liberté de réunion, font plus de tort que de bien aux utopies sociales; et, si le bon sens paraît manquer aux orateurs de tant de clubs, il est plus répandu qu'on ne croit chez leurs auditeurs. Tantôt c'est un bon sens de vieille date, qui, dès le premier moment, entre en défiance contre ce qu'on lui débite; tantôt c'est un bon sens instantané, qui naît en quelque sorte dans les esprits, par réaction contre la sottise ambiante. Mais, dans un cas comme dans l'autre, c'est le bon sens, et il fait son ouvrage. Voilà pourquoi les temps sont bien loin encore où l'anarchisme groupera une armée autour de ses chefs.

Est-ce à dire que nous regardions tout péril comme conjuré et que nous pensions qu'il faille rire des alarmes de ces dernières semaines? En aucune manière. Mais nous savons du moins que ces alarmes étaient exagérées et que, pour l'avenir, l'opinion peut s'en remettre avec confiance tant à la fermeté du gouvernement qu'à la sagesse populaire. Que la fermeté des uns ne soit pas pour quelque chose dans la sagesse des autres, nous n'en jurerions point. Mais c'est là le secret des consciences, et le public n'a rien à y voir. Tout ce qu'il peut demander, c'est la paix, l'ordre, le respect de la règle. Il a vu que ni la règle, ni l'ordre, ni la paix n'ont été menacés hier, et il en témoigne sa satisfaction à qui de droit.

LA CONFÉRENCE DU LIBAN

I

Rustem-Pacha

Les pouvoirs de Rustem-Pacha, gouverneur du Liban, expirant le 23 avril prochain, la Porte a invité les puissances à se réunir pour s'entendre sur le choix de son successeur. Cette invitation a été faite en conformité de l'article 1er du règlement du 9 juin 1861 qui fixe la Constitution politique, administrative et financière du Liban.

Cet article porte que « l'administration générale du pays sera confiée à un gouverneur chrétien, nommé pour trois ans par la Porte, et relevant directement de celle-ci »; mais il ajoute que, « trois mois avant l'expiration des pouvoirs de ce gouverneur, la Porte, avant d'aviser, provoquera une nouvelle entente entre les représentants des grandes puissances ».

En donnant — comme on le sait — un avis contraire au maintien de Rustem-Pacha dans les fonctions de gouverneur du Liban, et en demandant formellement à la Porte qu'il soit pourvu à son remplacement, le gouvernement français n'a fait qu'user du bénéfice réservé aux grandes puissances par l'article 1er, en ce qui concerne la nomination de ce haut fonctionnaire. Son intervention dans cette affaire est donc de droit strict et ne constitue point, par conséquent, « l'ingérence abusive » qui lui a été reprochée par un journal de Londres.

Légitime au point de vue international, cette intervention a été rendue nécessaire, au point de vue des intérêts français, par les pratiques administratives du gouverneur du Liban.

De famille italienne, naturalisé Turc, mais resté chrétien, Rustem-Pacha est une de ces natures hautaines et absolues dont les défauts s'exagèrent dans l'exercice d'une autorité presque sans contrôle. Ambassadeur de Turquie à Rome avant d'arriver au gouvernement du Liban, les rudesses de son caractère étaient adoucies par les exigences de sa situation diplomatique. Esprit fin, délicat jusqu'au raffinement, très sceptique, il cachait une certaine souplesse de sentiments sous une grande hardiesse d'idées. Descendant d'une famille comtale dont le nom lui appartient, il faisait mine de priser ses titres de noblesse plus que ses fonctions de ministre de la Porte, et il mettait à être une sorte de grand seigneur égaré dans la diplomatie turque une affectation de libéralisme qui est restée une des formes de son orgueil.

Cette manière d'être fit croire à plusieurs diplomates que Rustem serait le meilleur gouverneur à donner aux populations chrétiennes du Liban. Aussi, quand cette charge devint vacante, l'ex-ambassadeur turc à Rome se trouva-t-il tout désigné pour la remplir. En faveur à la Porte autant que dans le monde des ambassades, il arriva en Syrie précédé d'une réputation très établie de libéralisme et de savoir-faire.

On s'aperçut bientôt que les qualités, ou — ce qui serait plus juste — que les défauts qui l'avaient fait distinguer à Rome, le rendaient incapable de diriger l'administration du Liban suivant la nature, les mœurs et le caractère des populations. Les privilèges et les immunités locales dont les diverses communautés du Liban — Maronites, Grecs unis et Druses — jouissent en propre sous un gouvernement uniforme lui parurent contraires à tout esprit de discipline, et il s'appliqua à les détruire. Aux observations que quelques chefs maronites lui adressèrent, il répondit par des paroles hautaines, blessantes. Ambitieux, depuis longtemps, de l'autorité quasi souveraine de pacha, gouverneur d'une province, il s'en saisit avec d'autant plus d'âpreté que cette fortune lui arrivait sur le tard — Rustem a aujourd'hui soixante-dix-sept ans. L'âge avait aigri cette ambition, et il mit à la satisfaire un emportement qui glaçait de crainte tous ses administrés.

Il y a quatre ans environ, un évêque maronite, M. Bostani, irrité du mépris dans lequel le gouverneur tenait ses privilèges ecclésiastiques, entreprit de lui résister. Rustem le fit arrêter, envoyer en exil à Jaffa, et il fallut notre ministre des affaires étrangères, M. Waddington, intervint de la façon la plus active pour obtenir sa réintégration à Beyrouth. Cette affaire, mal conduite, à l'origine, par notre consul de Syrie, M. Guys, et mal comprise ensuite à Paris, eut, à l'époque, un grand retentissement chez les Maronites; et il faut l'avouer, bien qu'ayant fini par tourner à l'avantage de notre diplomatie, elle fit surtout honneur à l'habileté et à l'énergie de Rustem.

A partir de ce moment, les visées politiques que le gouverneur du Liban avait très habilement dissimulées sous le couvert de simples mesures administratives, et que l'on n'avait jusqu'alors fait que soupçonner, se sont révélées avec une évidence qui n'a plus permis aucun doute. Il est apparu clairement que le mobile de sa conduite dans la Montagne était de battre en brèche l'influence française auprès des populations chrétiennes.

Cette influence a, de tout temps, servi de contrepoids aux faciles abus de pouvoir de l'autorité locale. Elle y a toujours été d'autant plus respectée qu'elle ne s'est jamais employée que pour le bien et la sauvegarde du pays. Les prédécesseurs du gouverneur actuel du Liban, d'accord en cela avec les instructions de la Porte, en avaient toujours fait un des points d'appui de leur autorité. Mais avec un homme de la nature de Rustem, cette influence devenait une barrière à son orgueil du pouvoir. Après être entré en rivalité contre elle, il en devint l'adversaire.

L'hostilité presque ouverte que Rustem nous témoigna alors ayant coïncidé avec le bruyant voyage de sir Layard en Syrie et l'active propagande anglaise dont ce voyage fut le signal, on a voulu insinuer que « l'argent ou les promesses de l'Angleterre » avaient déterminé son intimité. Nous n'avons pas à défendre le gouverneur du Liban contre des insinuations aussi mesquines. Ce qui nous semble plus vrai, c'est que dans la lutte sourde mais incessante qu'il a engagée contre notre influence, depuis l'affaire de M. Bostani, Rustem-Pacha s'est laissé aveugler par son orgueil et ses rancunes. « En défendant mon autorité contre les empiètements de vos consuls — disait-il — je défends les droits de la Porte, comme c'est mon devoir. » C'est en réalité son absolutisme qu'il voulait défendre, et c'est ce sentiment qui l'a conduit à rechercher dans la politique anglaise les moyens de combattre l'influence française.

Dans cette pensée, il s'est appliqué à désagréger les populations catholiques réunies sous le protectorat religieux que nous exerçons en Orient, en même temps qu'il favorisait l'élément druse qui constitue la clientèle de l'Angleterre et qu'il cherchait à rattacher à celle-ci les Grecs et les Arméniens orthodoxes de Syrie. En ce qui concerne ces deux dernières communautés, les desseins de Rustem dirigés contre l'influence française se sont trouvés par une sorte de ricochet atteindre la Russie dans le protectorat qu'elle exerce sur les orthodoxes d'Orient. Ils expliquent la détermination de cette puissance à se joindre au gouvernement français pour s'opposer au maintien de Rustem et demander son remplacement.

FEUILLETON DU TEMPS
DU 20 MARS 1883

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

L'utilisation des marées

Nous avons à plusieurs reprises insisté sur l'importance qu'aurait l'utilisation des marées au point de vue de la production de la force. On a dans les mouvements de soulèvement et d'abaissement de la mer une source de force en quelque sorte illimitée. Un ingénieur italien a depuis longtemps déjà imaginé d'établir de vastes chambres pareilles à des gazomètres, dans lesquelles l'eau de mer, arrivant par des tuyaux comprimerait un certain volume d'air dans son mouvement ascendant et ferait au contraire le vide dans son mouvement descendant.

L'air comprimé au delà d'une atmosphère, de même que l'air raréfié, fournirait ainsi alternativement de la force à des appareils en mouvement. Jamais ce système si ingénieux, et dont les détails étaient fort bien étudiés, n'a reçu encore d'application. Cela tient sans doute à ce qu'il faut des forces très considérables pour produire une quantité de force un peu grande; les immenses gazomètres qu'il faudrait construire seraient fort coûteux, et le terrain où l'on pourrait les établir serait aussi fort cher. Il n'y a qu'une puissante société qui pourrait faire de tels essais, et il y aurait lieu d'examiner si le capital dépensé en bâtiments et en constructions serait rémunéré par l'économie obtenue dans la production de la force. Comme ce sujet est néanmoins extrêmement intéressant, nous attirerons l'attention sur une note publiée dans le journal la *Nature* par M. C. de T., qui a conservé l'anonyme, sur les moulins de marée.

L'auteur rappelle que sur les côtes de Bretagne, où les rivages sont profondément découpés, on a installé à peu de frais quelques réservoirs de marée qui agissent directement sur des moteurs appropriés. Il parle aussi d'un moteur exposé à Londres, à l'une des dernières expositions (c'est sans doute celui auquel nous faisons allusion plus haut), dont le principe consistait dans la compression de l'air par l'élévation des eaux de mer; il décrit ensuite un système de son invention.

Supposons une falaise ou mieux une jetée, un mur de quai ou un obstacle quelconque servant à arrêter le flot. Au niveau des basses mers on établit un tuyau de conduite arrivant au fond d'un réservoir à deux compartiments à peu près égaux, placés l'un au-dessus de l'autre et pouvant résister à une pression maximum de deux atmosphères. La partie inférieure de la chambre la plus élevée communique avec la chambre inférieure par un tube à large section qui vient s'ouvrir un peu au-dessus du fond de cette dernière chambre, par conséquent au niveau à peu près des plus basses eaux. La partie supérieure de chaque chambre communique par un tube avec l'organe de distribution d'une machine ordinaire à air comprimé; des robinets permettent de fermer ou d'ouvrir ces deux tubes.

Quand la marée monte, l'un de ces robinets est fermé, l'autre est ouvert; aussitôt qu'elle est arrivée à une certaine hauteur, le tube qui fait communiquer la chambre supérieure avec le fond de la chambre inférieure se trouve envahi, et tout l'air de la chambre inférieure se trouve clos, il se comprime, et sa pression est constamment égale à la hauteur de la marée; l'eau monte avec la marée dans le tube de communication des deux chambres. Quand on est à mi-marée, on peut commencer à faire agir l'air comprimé, et si les capacités des deux réservoirs sont bien calculées, de telle façon que le réservoir inférieur mette, pour se vider d'air, le temps que l'eau mettra pour monter à son niveau le plus élevé, soit environ trois heures, la machine à air comprimé marchera avec une force constante.

Quand la mer est étale, le réservoir supérieur est plein; on tourne les robinets, le niveau redescend et le réservoir supérieur reste plein par l'effet de la pression atmosphérique. C'est alors cette pression qu'on fait agir et qui fait fonctionner la machine, comme tout à l'heure c'était l'air comprimé; cette action inverse durera encore trois heures. « Ce système, dit M. C. de T..., est assurément ingénieux, mais sa force est extrêmement limitée par l'impossibilité de construire sans frais énormes des réservoirs résistants et absolument imperméables à l'air sous pression, et capables d'actionner pendant des heures une machine d'une puissance même médiocre. A mon avis, l'effet produit n'est pas proportionnel à sa cause, et la force utilisée est inappréciable comparativement à celle qui est perdue. »

M. C. de T... promet, au reste, d'étudier le problème suivant : « Transformer en mouvement circulaire uniforme les mouvements généraux de la mer et les mouvements irréguliers et les chocs mêmes de la lame, pour recueillir sur les côtes, à l'aide de l'électricité, et transmettre à l'intérieur à des distances variables, une force sans limites et jusqu'ici sans emploi industriel certain. » Nous suivrons avec beaucoup d'intérêt les solutions qu'il pourra offrir pour ce problème, dont il est inutile de faire ressortir la grande importance.

Dans le même numéro de la *Nature*, un ingénieur, M. G. D..., a écrit une lettre sur l'utilisation des marées. Il y expose un système imaginé en 1865 par M. Gerbert, un ingénieur belge. Deux bassins sont superposés; le bassin le plus élevé doit pouvoir contenir les eaux des plus hautes marées, le bassin inférieur est en contre-bas des plus basses marées. Le moteur hydraulique est une turbine Kœchlin à double couronne. Il y a une vanne d'introduction de l'eau sur la turbine et dans le bassin de réservoir supérieur; une autre vanne sert au bassin inférieur; elle retient les eaux pendant que la mer alimente directement le récepteur et permet leur écoulement quand c'est le réservoir qui fournit ses eaux. Une troisième vanne sert à évacuer les eaux du bassin de décharge.

A marée haute, quand la mer est étale, l'eau remplit le bassin le plus élevé et agit sur le récepteur. Dès que la marée descend, la vanne placée au-dessous du bassin supérieur se ferme mécaniquement, et le récepteur continue à être activé directement par la mer ou par la rivière. Le niveau descendu au niveau de la seconde vanne, celle-ci se ferme spontanément et la vanne supérieure se rouvre, ce qui permet au réservoir d'alimenter la turbine pendant que la mer descend. Cette manœuvre spontanée des vannes se fait au moyen de flotteurs et sans le secours de l'homme.

Dans l'application que M. Gerbert avait faite de son système, les deux réservoirs avaient respectivement 6,000 et 8,000 mètres de superficie; une machine travaillant vingt-quatre heures par jour donnait une force de 10 chevaux. Le système a toutefois été abandonné, à cause de la grande superficie de terrain qu'il exige. C'est là, nous l'avons déjà dit, l'inconvénient capital du système d'utilisation des marées, qui autrement offrirait tant d'avantages. Ce système ne pourra jamais être appliqué avec convenance que dans des localités où les terrains sont pour ainsi dire à vil prix.

L'influence de la pression de l'air sur l'organisme.

— Le docteur Fraenkel a lu à la Société physiologique de Berlin l'analyse de quelques expériences qu'il a faites avec le docteur Geppert pour déterminer l'influence de la raréfaction de l'air sur l'organisme animal. Ces deux physiologistes ont étudié les phénomènes relatifs aux gaz qui sont dans le sang des animaux quand ces animaux respirent dans de l'air raréfié et ont recherché quelle est l'influence de cette raréfaction sur la pression du sang.

Cet élément était enregistré par un manomètre, dont un bras communiquait avec un côté de la boîte où se trouvait l'animal, et par ce moyen avec une artère de l'animal, tandis que l'autre bras était en communication avec la cavité générale de la boîte. Quand la pression atmosphérique descendait à la moitié de sa valeur normale, la pression du sang ne montrait pas encore de changement; quand cette pression descendait au tiers d'une atmosphère, on constatait une petite augmentation dans la pression du sang.

Chose bizarre, cette augmentation disparaissait quand l'animal venait à s'endormir dans l'air ainsi raréfié au tiers et pendant tout le temps du sommeil la pression redevenait normale. Quand on poussait la raréfaction encore plus loin, au quart d'une atmosphère, le pouls devenait faible petit à petit, la pression du sang diminuait, et quand on ne lui rendait pas rapidement la quantité normale d'oxygène dont il a besoin, le cœur cessait ses mouvements.

L'intérêt principal des recherches nouvelles est dans la détermination exacte de l'influence d'une atmosphère raréfiée sur la métastase, question sur laquelle on n'avait encore que des données contradictoires. En général, tous les physiologistes étaient d'accord avec M. Paul Bert, qui a étudié à fond cette question de l'influence des pressions sur l'organisme vivant, et estimaient que la diminution de pression produit des phénomènes chimiques liés à la diminution de la provision d'oxygène.

En dehors des Grecs et des Arméniens orthodoxes, Rustem s'est efforcé de faire entrer dans le cercle d'action de l'influence anglaise la secte des Mutualis, qui comprend 35 à 40000 personnes et dont le chef-lieu de résidence, Balbeck, confine les limites du gouvernement du Liban.

Il n'est aucun pays où, par suite de la division des races, de la multiplicité et de l'antagonisme des sectes, l'application de ce principe machiavélique : « Diviser pour régner », soit plus facile à pratiquer qu'en Syrie. Mais Rustem l'a mis en pratique avec une science remarquable des tendances des populations et des rivalités européennes.

Nous montrerons, dans un prochain article, par quels habiles procédés il a su faire tourner à l'avantage des intérêts anglais le règlement de 1861, édicté par les puissances, d'accord avec la Porte, dans un but de concorde et de bonne harmonie. Nous indiquerons, en même temps, les principales dispositions de ce règlement.

COURRIER DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Assainissement des bagnes. — Le forçat poète. — Les indigènes de l'île Sandwich. — Nouvelles-Hébrides.

Le fait est rare et il faut se hâter de le signaler. Nos compatriotes qui, de gré ou de force, vivent en Nouvelle-Calédonie, sont satisfaits de leur gouverneur! De mémoire de colon, pas plus aux Antilles qu'en Cochinchine, aux Indes françaises comme à l'île de la Réunion, un tel phénomène ne s'est produit, et, si l'on nous voit si pressé de le constater, c'est par crainte d'en perdre l'occasion.

Comment M. Pallu de la Barrière, le gouverneur actuel de la Nouvelle-Calédonie, a-t-il su tout d'abord conquérir le cœur de ses administrés libres? Quelles paroles charmeuses a-t-il employées pour voir affluer dans ses salons, les jours de réception officielle, les *pures* de tous les partis? En déclarant, dès qu'il a eu l'occasion de parler en public, qu'il appuierait auprès du ministre de la marine la prétention des colons, assez juste d'ailleurs, d'avoir un conseil général à Nouméa et un député pour les représenter à la Chambre. Parlons que tous caressent la flatteuse idée que M. Pallu de la Barrière les croit aptes à remplir ces fonctions, et qu'ils lui en témoignent leur reconnaissance en cessant leurs plaintes habituelles contre la direction, l'administration, le gouvernement et le reste.

C'est aussi par de douces paroles, auxquelles se sont aussitôt jointes des réformes radicales, que M. Pallu semble s'être également attaché le personnel farouche des bagnes.

Dans un ordre du jour qui a été lu avec solennité dans tous les camps de la transportation, il a été dit aux condamnés que ceux d'entre eux qui aspiraient à obtenir des avancements en catégorie, une nourriture plus abondante, l'autorisation d'aller travailler chez les colons, et enfin des concessions de terre et des demandes en grâce, devaient se faire inscrire sur les listes des travaux de routes. « A ceux qui répondront à mon appel, a dit le gouverneur, je donnerai la première place pour l'expiation et pour l'acheminement vers une vie que rechercheraient d'honnêtes paysans de France... J'irai jusqu'à faciliter les changements de noms pour les hommes qui voudront se faire oublier dans le coin de terre que je leur aurai concédé. Je ne veux exclure personne, et le condamné le plus chargé de punitions peut, au prix d'une vie nouvelle, aspirer à la condition de concessionnaire et revenir à l'espérance d'être un jour considéré comme un honnête homme.

» Dans ce but, tout transporté qui, devant le commandant du pénitencier ou du camp et devant les condamnés de sa case, fera la promesse de la soumission du travail et du silence, ce transporté, quels que soient ses antécédents, sera mis à l'épreuve. J'exhorte les prisonniers qui ont quelque instruction et qui ont gardé le souvenir du bien à user de leur influence auprès de leurs compagnons moins favorisés. Et, pour donner à ces promesses une consécration, j'use du pouvoir que je possède : je lève les punitions que j'ai le droit d'infliger en dehors de l'action de la justice, et j'ouvre les portes des cellules. »

On était curieux de savoir comment la communication de l'acte que l'on vient de lire serait accueillie à l'île Nou. C'est dans cette île que se trouvent habituellement réunis, soit en cellule, soit les fers aux pieds, les « incorrigibles » des bagnes. On assembla ces désespérés sur l'esplanade qui fait face à l'habitation du gardien principal, et lorsqu'ils furent placés sur quatre rangs, flanqués de surveillants, tête nue, Mr Cahen, commandant du pénitencier de l'île, leur fit connaître d'une voix haute et ferme l'arrêté du gouverneur. Les passages relatifs à la liberté limitée dont ils allaient jouir, eux, les incorrigibles, furent écoutés avec beaucoup d'attention.

Leur attitude resta correcte tout le temps et l'impression produite sur les esprits paraît avoir été profonde.

Le directeur de l'administration pénitentiaire, M. Léon Armand, fit immédiatement enlever des pieds de chaque transporté les fers qu'ils portaient, et les portes des cellules ne se refermèrent sur aucun d'eux.

Au camp de l'Est, toujours dans l'île Nou, un condamné du nom de A. Muller, ou plutôt le n° 13,311, a adressé à M. Pallu, à l'occasion de cet événement, la pièce de vers que voici. On se sentira certainement pris d'une grande pitié pour celui qui en est l'auteur:

LA CLÉMENCE

Hommage à M. le gouverneur

La clémence est divine : elle nous vient des cieux,
Et le cœur vraiment noble est seul grand à nos yeux.
S'abaisser vers qui pleure, aider qui souffre et prie ;
Être prêt à donner ses soins, son temps, sa vie,
Pour ce grand Idéal qu'on nomme HUMANITÉ,
C'est un rôle sublime! Et le Dieu de bonté
Bénit l'homme de bien qui le remplit sur terre!
C'est divin! Et pourtant vous avez su mieux faire.
Sans nous connaître encore et ne voyant en nous
Que des gens ignorés, vous nous offrez à tous
Un cœur sensible et bon, une main secourable;
Vous avez eu pitié du pauvre misérable;
Et, bien qu'autour de vous chacun nous méprisât,
Vous avez voulu croire au bien chez un forçat.
Oh! merci mille fois, merci pour tous les autres;
Ce que vous avez fait est digne des apôtres!
Découvrir un rayon dans l'âme du maudit,
Voilà ce qui nous touche et ce qui vous grandit;
Voilà ce qui nous fait verser de douces larmes;
La clémence est plus forte ici-bas que les armes!
Par elle vous ferez des miracles un jour,
Et ceux dont le cœur vibre aux paroles d'amour,
Ceux dont l'âme est ouverte encore à l'espérance,
Vont courir au labeur, comme à la délivrance!
C'est là qu'est le salut! Ils n'en auront plus peur;
Eux, qui marchaient courbés sous le poids du malheur,
Se sentant protégés, relèveront la tête;
Du bien-être promis ils feront la conquête;
Ils iront le front haut, l'œil brillant de fierté,
Vers un meilleur destin et vers la liberté!
Ils fertiliseront les coteaux et les plaines,
Ils ne sont plus forçats : on a brisé leurs chaînes;
Le doux mot de pardon les a rendus meilleurs;
Ils sauront reconder les champs de leurs sueurs;
Ils ouvriront la voie; ils creuseront les routes;
La foi rayonne en eux : elle a brisé leurs doutes,
Courageux et hardis, ils iront en avant,
Sans s'arrêter un jour sans faiblir un instant.
L'obstacle ne fera qu'accroître leur courage.
Et si la pâle Mort les attend au passage,
S'ils tombent au moment de toucher au bonheur,
Ils seront pardonnés du Dieu consolateur;
Et leur âme, en quittant cette vie éphémère,
Ne retiendra qu'un nom : PALLU DE LA BARRIÈRE.

Le nouveau gouverneur a voulu que toutes les ressources dont dispose le service de la transportation fussent dirigées sur la construction des routes, et, pour cela, il a dû ouvrir les cellules, briser les fers des incorrigibles de l'île Nou. Il n'y avait pas moins de trois mille condamnés sur cet îlot lorsque M. Pallu a pris la résolution hardie de les en tirer. Fractionnés par lots de cinquante à soixante, ils vivront désormais en plein air, éloignés des centres populeux, pour lesquels ils étaient un danger, soumis aux travaux pénibles des routes, travaux qui seront à la fois une expiation de leurs crimes et un moyen de réhabilitation, puisque les travailleurs de bonne volonté auront droit à des gratifications, à des avancements en classe, à des grâces, et enfin à la faveur la plus grande que puisse recevoir un transporté, c'est-à-dire à une concession de terrain.

Lorsque les criminels qui peuplent les maisons centrales de France apprendront que ce n'est plus le repos du bagne qui les attend en Nouvelle-Calédonie, qu'au lieu d'aller, dans les fermes agricoles de Canala et autres, se livrer, les mains dans les poches et la pipe à la bouche, à d'infructueuses expériences sur les fayols et les lentilles, ils ne tueront plus leurs gardiens pour se faire envoyer à « la Nouvelle ».

Du reste, la ferme de l'île Nou et la ferme de Canala vont être supprimées. On vient de reconnaître qu'il était inutile de continuer à y travailler sans profit. Il en sera de même du camp Mouravel, qui devenait un danger pour Nouméa. Des transportés s'en échappaient, et comme, avant de fuir dans les brousses de l'intérieur, il leur fallait des ressources, ces misérables entraient dans la ville pour y voler et assassiner. C'est au camp Mouravel que séjournèrent pendant quelque temps les hommes provenant des derniers arrivages des vaisseaux-transports. On évitera ainsi le contact immédiat des nouveaux arrivants avec les anciens condamnés de l'île Nou. Ils ne sauteront pas ainsi au débarqué dans la fange des bagnes.

Les ateliers des forges et de la flottille pénitentiaire, qui utilisent les ouvriers d'art et dont les travaux dépassent la portée des moyens d'action d'une colonie naissante, seront précieusement conservés; mais on prévoit l'époque où leur rôle se bornera à des travaux d'arsenaux, étrangers à toute opération pouvant porter atteinte à l'industrie libre.

Comme l'évacuation de l'île Nou a été aussitôt exécutée qu'ordonnée, nous savons déjà comment se comportent sur les routes divers convois de condamnés.

Entre Païta et Boulouparl, l'installation des camps a été poussée avec la plus grande activité, grâce au zèle de M. Cabanel, inspecteur de la transportation. Les baraquements, les hangars, les abris de toute sorte, ont été construits par les forçats avec tous les matériaux qui leur tombaient sous la main, bois de fer, niaouli, fibres, herbes et joncs. Comme le gouverneur avait fait promettre une ration supplémentaire de 250 grammes de pain par jour à tout transporté qui montrerait de la bonne volonté au travail, il y a eu une grande émulation dans les camps afin de mériter cette faveur.

On craignait qu'une fois en plein air, et sur beaucoup de points en pleine forêt, les transportés ne prissent la clef des champs. On n'a eu à constater qu'une seule évasion, ce qui est vraiment étonnant en raison du trouble forcément occasionné dans tous les services par un tel déplacement d'hommes. On a fait remarquer à ce sujet à ceux qui craignaient de nombreuses évasions que, lorsque la route de Tiéo à Nakety a été exécutée par un groupe de cinquante condamnés, on n'a eu à constater que quelques absences illégales.

La Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides ne s'endort pas. Nous trouvons dans le *Néo Calédonien*, journal bien renseigné qui se publie à Nouméa, un récit intéressant du voyage que l'un des bateaux de cette Société, le *John Higginson*, vient de faire à Sandwich, l'une des îles principales de l'archipel des Hébrides.

Ce navire avait à bord MM. Higginson, Dezarnaulds, J. et W. Morgan, Violette, Verlignon, Routier de Grandval, Bernier et M. Mourot, l'ex-secrétaire de M. Henri Rochefort, aujourd'hui conseiller municipal à Nouméa.

Durant ce voyage, que nous voudrions pouvoir raconter, des îles entières ont été achetées à leurs propriétaires, anglais ou indigènes, par la Compagnie des Hébrides. Déjà sur plusieurs points flotte le drapeau français, et une poignée d'hommes intelligents et énergiques a réalisé sans un coup de fusil, sans la moindre effusion de sang, une acquisition conseillée ici par nous depuis longues années.

Les indigènes des Nouvelles-Hébrides paraissent aussi peu agréables à voir que leurs congénères de Nouvelle-Calédonie. Un extrait du récit dont nous parlions plus haut les fera quelque peu connaître :

« Nous remarquons une troupe nombreuse d'indigènes qui s'est rassemblée sur le rivage : c'est un marché qu'ils tiennent là, nous dit-on. Excellente occasion pour nous procurer des armes et des curiosités. Nous prenons une embarcation et nous descendons sur la plage.

» Mourot emporte un énorme ballot de mouchoirs écarlates et multicolores, susceptibles d'éblouir toutes les femmes des Hébrides. Pauvre Eugène Mourot! Il n'a pas de chance, car, dans tout le voyage, il n'a pu acheter qu'un peigne à quatre dents, retire tout crasseux de la tête d'un autochtone, qui devait s'en servir également en guise de fourchette.

» Les indigènes ne semblent guère disposés à échanger leurs produits, qui se composent d'ignames et de porcs. Les femmes sont d'une laideur idéale; les hommes sont bien bâtis. Quelques guerriers, appuyés sur leurs mousquets, nous contemplent dans une attitude martiale. Après avoir satisfait leur curiosité et la nôtre, nous retournons à bord, tandis que les indigènes se disposent également à rentrer chez eux.

M. le ministre de la marine a adressé à la chambre de commerce de Nantes une lettre dont voici le passage essentiel :

M. le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie vient de me faire connaître qu'un [illegible] pour obtenir des aveux. On a opéré des descentes de justice sur le théâtre de trois assassinats. On a obtenu aussi des détails précis. Les principaux coupables amenés par la garde civile sur le lieu ont été mis en face des crimes commis par ordre de la Mano Negra. Seulement, chose bizarre, jusqu'à cette heure, on a pu s'emparer d'affiliés, d'assassins ayant agi par ordre de la société secrète, d'émissaires de sa propagande, de listes, de documents, mais on en est toujours réduit aux suppositions, aux révélations très imparfaites sur les premiers auteurs et les initiateurs de l'agitation : tout ce que l'on sait, c'est que celle-ci a commencé, de l'aveu de tous, par être agraire et économique avant de prendre un caractère anarchique et socialiste.

Somme toute, les juges n'ont de données certaines que sur trois assassinats commis dans les environs de Xères et d'Arcos. Les auteurs de ces trois crimes sont presque tous pris et leurs aveux établissent que ces anciens repris de justice, ces contrebandiers en chômage forcé, ces anciens brigands avaient exécuté les arrêts de juntes inconnues de la plupart d'entre eux. Ils s'assemblaient le soir sous les ordres du chef de leur section, et le crime commis souvent avec une cruauté atroce, qu'ils racontent aux juges et aux geôliers sans le moindre repentir, ils reprenaient leurs occupations accoutumées, vivant des subsides de l'association et couloyant les parents de leurs victimes absolument comme le lendemain d'un incendie, d'un séquestre, d'une vigne saccagée ou d'un vol de bétail dans les plus beaux jours du brigandage.

Les crimes les plus récents qu'on ait découverts remontent à l'an dernier. Il y eut un cas particulièrement affreux. Deux pauvres paysans qui tenaient une auberge sur un grand chemin, se virent un soir assaillis par une bande d'assassins masqués. Ils se défendirent si bien, quand on essaya de les assommer, après avoir accepté le vin qu'ils offrirent en tremblant aux brigands qu'un des meurtriers resta sur le carreau et un autre, grièvement blessé, fut porté à l'hôpital où il fit de très précieuses révélations au capitaine de gendarmes.

Il y a en prison des individus qui disent carrément que les sociétés ne les laisseront pas exécuter. D'autres surprennent les geôliers et les visiteurs par leurs divagations sur le prolétariat, sur la question sociale, et tous prennent volontiers des airs de martyrs.

Les autorités ne cessent de rechercher les relations de cette jacquerie socialiste avec l'Internationale. Celle-ci existe, en effet, également depuis des années à Xères et dans les grandes cités de l'Andalousie. Les juges montrent une réserve excessive quand on essaie de savoir jusqu'à quel point les paysans ont été travaillés par la célèbre Société. On n'est parvenu à connaître que la saisie d'une correspondance entre quelques-uns des chefs de la Mano Negra et des branches de l'Internationale établies à Séville, à Madrid, à Barcelone, et surtout à Malaga et à Grenade. De là les arrestations qu'on a faites dans ces villes et qui seront, à ce que l'on dit, suivies d'autres mandats que les parquets ont déjà en leurs mains.

Il est à remarquer que les magistrats et la garde civile n'ont rencontré jusqu'ici aucune résistance, ni isolée, ni collective. D'autre part, ils n'ont pas trouvé de trace de mouvement politique, de direction politique dans ces populations. Ceci peut paraître singulier quand on songe qu'elles sont près des quatre grandes villes où les idées républicaines les plus avancées dominent dans les classes ouvrières, dans la bourgeoisie, la Restauration n'ayant rien changé aux préférences des cités de l'Andalousie pour la République fédérale et pour les utopies du cantonalisme. C'est même ce voisinage qui donne de la gravité à la jacquerie rurale, car le suffrage restreint, qui a remplacé le suffrage universel dès les premières années du règne d'Alphonse XII, a remis tout le pouvoir, les assemblées provinciales et municipales la représentation politique, à la bourgeoisie riche et aux notables des provinces du Midi.

Le pouvoir exécutif et ses agents avaient fermé les yeux sur l'Internationale et les Sociétés ouvrières dans les villes, mais ils ne pouvaient rester inactifs devant le rapide développement d'une organisation créée sur les mêmes modèles dans les campagnes. Ce socialisme agraire a pris le nom de « Main Noire », parce que certains groupes de l'association des travailleurs ont adopté pour signe de ralliement, dit-on, une main noire et décharnée, emblème à leur sens de la griffe qui étreint les masses exploitées par le capital, villes éloignées du théâtre de l'agitation agraire. Les arrestations opérées à Malaga, à Grenade, à Jaen, à Cadix seraient, dit-on, dues à la découverte de papiers établissant que l'Internationale avait habilement exploité les dispositions des paysans pour organiser par districts et par fédérations, une formidable ligue agraire, dont le but réel était de préparer un mouvement des populations rurales en fomentant des grèves, en paralysant les travaux des champs, au début du printemps, de manière à aggraver le conflit entre les populations et les propriétaires.

Il sera fort difficile, avec le secret que la loi impose aux magistrats, de connaître dans tous ses détails et avec authenticité l'étendue et l'organisation de ces sociétés secrètes. Les indiscrétions permettent néanmoins d'affirmer que, dans plusieurs provinces, la majorité des travailleurs est plus ou moins sous l'influence des sociétés qui obtiennent des fonds assez considérables grâce aux cotisations de leurs membres, et à la terreur répandue parmi les classes aisées. Cette organisation est toutefois si compliquée et entourée de tant de mystères, que la justice est forcée de cheminer lentement et se trouve exposée à commettre des erreurs en opérant des arrestations en masse de suspects. On a saisi fort peu d'armes, et les lettres, les documents que l'on possède déjà prouvent que les chefs de la conspiration sont pour la plupart des gens illettrés, ne connaissant guère du communisme et des écoles anarchiques que les théories les plus excessives et les plus exagérées.

D'après ce que l'on sait jusqu'à cette heure, leur système consistait à pousser les paysans à se cotiser pour former une association, puis on choisissait les plus violents, les plus intransigeants, et avec ceux-là on constituait une junte exécutive qui prescrivait telle ou telle attitude à prendre vis-à-vis des propriétaires ou des fermiers, telles ou telles conditions à leur imposer. Cette junte examinait, de loin en loin, la conduite des affiliés et prononçait contre les propriétaires ou contre les ennemis du socialisme des sentences et des peines dont l'exécution était confiée à des bandits qui ignoraient en général le nom des chefs et des promoteurs de cette justice populaire.

Par suite des conditions actuelles des provinces andalouses, on arrivait à établir un régime de terreur qui a longtemps défié l'action de la gendarmerie et celle des tribunaux. On a lieu de croire que si l'on employait partout la même rigueur qu'à Xérès et à Arcos, on ne tarderait pas à découvrir dans beaucoup d'autres localités le même genre de crimes. Les arrestations de Xères ont donné l'éveil aux autorités en Estrémadure et dans les provinces de Malaga et de Grenade. Là aussi on a sévi contre plusieurs sociétés secrètes et l'on est arrivé à constater la complicité d'un certain nombre de ruraux et de personnes aisées que leur position même eût dû mettre à l'abri des soupçons, et que l'on était plutôt porté à croire hostiles aux anarchistes.

Pour bien connaître l'impression produite par la prompte et énergique attitude des autorités dans le pays travaillé par le socialisme, il faut laisser la parole aux témoins des événements :

« Les ouvriers et les paysans, disent-ils, ont été surpris, sans être effrayés, par les arrestations, mais ils sont loin de songer à dénoncer leurs complices ou à déserter leurs sociétés secrètes. Au contraire, ils font des manifestations pacifiques assez imposantes sur le pas-age des longues files de prisonniers qui sont conduits aux maisons de détention, liés par les coudes ou les mains attachées derrière le dos et escortés par la garde civile à pied et à cheval. La foule accompagne ces convois de détenus jusqu'à la prison ou jusqu'aux gares où attendent les trains spéciaux qui doivent les transporter aux maisons d'arrêt de Séville et de Cadix, parce que les prisons locales sont encombrées. Quand les prisonniers sont partis, la multitude stationne aux abords des prisons ou sur les places en donnant des signes peu équivoques de mécontentement. Le soir venu, on se réunit dans les tavernes et les cafés où l'on se communique les nouvelles et les instructions de la Mano Negro. Cette association continue à agir dans les campagnes. Elle fait couper les vignes, mutiler les bestiaux, menacer les juges et les propriétaires. Elle ne cesse de pousser les journaliers à imposer leurs conditions aux propriétaires, absolument comme si on n'avait pas déféré aux tribunaux plus de 700 individus des deux sexes.

» La plupart de ces arrestations ont été motivées par des dénonciations des accusés et notamment par celle des deux chefs qui étaient les agents les plus connus de la propagande autour de Xères et d'Arcos. Les juges ont vivement pressé les inculpés pour obtenir des aveux. On a opéré des descentes de justice sur le théâtre de trois assassinats. On a obtenu aussi des détails précis. Les principaux coupables amenés par la garde civile sur le lieu ont été mis en face des crimes commis par ordre de la Mano Negra. Seulement, chose bizarre, jusqu'à cette heure, on a pu s'emparer d'affiliés, d'assassins ayant agi par ordre de la société secrète, d'émissaires de sa propagande, de listes, de documents, mais on en est toujours réduit aux suppositions, aux révélations très imparfaites sur les premiers auteurs et les initiateurs de l'agitation : tout ce que l'on sait, c'est que celle-ci a commencé, de l'aveu de tous, par être agraire et économique avant de prendre un caractère anarchique et socialiste.

Somme toute, les juges n'ont de données certaines que sur trois assassinats commis dans les environs de Xères et d'Arcos. Les auteurs de ces trois crimes sont presque tous pris et leurs aveux établissent que ces anciens repris de justice, ces contrebandiers en chômage forcé, ces anciens brigands avaient exécuté les arrêts de juntes inconnues de la plupart d'entre eux. Ils s'assemblaient le soir sous les ordres du chef de leur section, et le crime commis souvent avec une cruauté atroce, qu'ils racontent aux juges et aux geôliers sans le moindre repentir, ils reprenaient leurs occupations accoutumées, vivant des subsides de l'association et couloyant les parents de leurs victimes absolument comme le lendemain d'un incendie, d'un séquestre, d'une vigne saccagée ou d'un vol de bétail dans les plus beaux jours du brigandage.

Les crimes les plus récents qu'on ait découverts remontent à l'an dernier. Il y eut un cas particulièrement affreux. Deux pauvres paysans qui tenaient une auberge sur un grand chemin, se virent un soir assaillis par une bande d'assassins masqués. Ils se défendirent si bien, quand on essaya de les assommer, après avoir accepté le vin qu'ils offrirent en tremblant aux brigands qu'un des meurtriers resta sur le carreau et un autre, grièvement blessé, fut porté à l'hôpital où il fit de très précieuses révélations au capitaine de gendarmes.

Il y a en prison des individus qui disent carrément que les sociétés ne les laisseront pas exécuter. D'autres surprennent les geôliers et les visiteurs par leurs divagations sur le prolétariat, sur la question sociale, et tous prennent volontiers des airs de martyrs.

Les autorités ne cessent de rechercher les relations de cette jacquerie socialiste avec l'Internationale. Celle-ci existe, en effet, également depuis des années à Xères et dans les grandes cités de l'Andalousie. Les juges montrent une réserve excessive quand on essaie de savoir jusqu'à quel point les paysans ont été travaillés par la célèbre Société. On n'est parvenu à connaître que la saisie d'une correspondance entre quelques-uns des chefs de la Mano Negra et des branches de l'Internationale établies à Séville, à Madrid, à Barcelone, et surtout à Malaga et à Grenade. De là les arrestations qu'on a faites dans ces villes et qui seront, à ce que l'on dit, suivies d'autres mandats que les parquets ont déjà en leurs mains.

Il est à remarquer que les magistrats et la garde civile n'ont rencontré jusqu'ici aucune résistance, ni isolée, ni collective. D'autre part, ils n'ont pas trouvé de trace de mouvement politique, de direction politique dans ces populations. Ceci peut paraître singulier quand on songe qu'elles sont près des quatre grandes villes où les idées républicaines les plus avancées dominent dans les classes ouvrières, dans la bourgeoisie, la Restauration n'ayant rien changé aux préférences des cités de l'Andalousie pour la République fédérale et pour les utopies du cantonalisme. C'est même ce voisinage qui donne de la gravité à la jacquerie rurale, car le suffrage restreint, qui a remplacé le suffrage universel dès les premières années du règne d'Alphonse XII, a remis tout le pouvoir, les assemblées provinciales et municipales la représentation politique, à la bourgeoisie riche et aux notables des provinces du Midi.

Le pouvoir exécutif et ses agents avaient fermé les yeux sur l'Internationale et les Sociétés ouvrières dans les villes, mais ils ne pouvaient rester inactifs devant le rapide développement d'une organisation créée sur les mêmes modèles dans les campagnes. Ce socialisme agraire a pris le nom de « Main Noire », parce que certains groupes de l'association des travailleurs ont adopté pour signe de ralliement, dit-on, une main noire et décharnée, emblème à leur sens de la griffe qui étreint les masses exploitées par le capital,

LES ANARCHISTES ESPAGNOLS

(De notre correspondant spécial.)

III

Madrid, 15 mars.

Bien que l'on eût depuis longtemps connaissance de l'existence des associations occultes, ce n'est qu'à partir du moment où les tribunaux secrets commencèrent à faire exécuter leurs sentences que l'on a pu réellement découvrir des coupables. Un affilié avait été exécuté avec certaines formes judiciaires et en pleine campagne, au milieu de la nuit, par plusieurs de ses complices; à ce meurtre succéda l'assassinat d'un homme et d'une femme condamnés par le tribunal secret dans une de ses réunions mensuelles. La justice saisit un des exécuteurs, de ce dernier crime. On trouva en sa possession des documents qui furent remis au chef de la gendarmerie, vieux policier, habitué aux procédés de la terre classique du brigandage. Déjà, quatre mois auparavant, cet officier avait fait avorter un complot socialiste qui avait pour but de détruire les archives de Xères et d'attaquer des maisons particulières. Dès qu'il eut entre les mains des preuves suffisantes de l'extension des sociétés secrètes, auxquelles le peuple a donné le nom de bande de la Main Noire, il se rendit à Madrid.

De concert avec les ministres de la justice et de l'intérieur, il organisa un système de mesures rapides et simultanées. Il fut convenu qu'on arrêterait toutes les personnes soupçonnées d'avoir pris part aux attentats de la région de Xères, et que l'on agirait en même temps contre l'Internationale ou contre les autres révolutionnaires qui seraient incriminés par les révélations des accusés. Des juges spéciaux, sous la direction du procureur général de Séville, furent commis pour l'instruction. La gendarmerie, renforcée, fut appuyée par la présence à Xères du capitaine-général de Séville, M. Polavieja, homme énergique et sévère, qui a fait ses preuves à Cuba contre des séparatistes créoles et à eu occasion dans des voyages en Europe d'étudier le socialisme étranger. M. Polavieja a déclaré au gouvernement que, d'après lui, il fallait avant tout augmenter la gendarmerie et le nombre des juges; puis, si l'effervescence croissait, proclamer la loi martiale, la loi contre le brigandage avec la juridiction des conseils de guerre. On empêcherait ainsi l'explosion d'une agitation agraire, dont les effets seraient surtout funestes au moment où les récoltes vont sortir de terre.

Les autorités ont agi si rapidement, sous l'inspiration du chef de la gendarmerie, qu'en moins de douze jours on a incarcéré à Xères 300 accusés et parmi eux les principaux auteurs des crimes qui ont alarmé cette province. Ces détenus sont, sauf quelques criminels plus importants et enfermés à part, logés dans de grandes salles et des cours, où l'on voit, pêle-mêle, des adolescents, des vieillards, des paysans bronzés par le soleil, des petits propriétaires, de vieux récidivistes, des contrebandiers à l'aspect farouche. Ils sont presque tous vêtus comme des campagnards et ils n'aiment pas qu'on les confonde avec les criminels ordinaires. Ils reçoivent fréquemment des secours et des lettres de leurs familles, de leurs parents, que les sociétés soutiennent. Sur beaucoup de prisonniers, les gendarmes ont saisi les ordres des juntes ou associations secrètes, les instructions pour la destruction des vignes ou des troupeaux, les lettres comminatoires destinées aux propriétaires et même aux magistrats et aux autorités. Il n'a pas été facile d'arracher des aveux aux chefs supposés des sociétés. Deux seulement, un maître d'école et un ancien contrebandier, ont révélé les noms des auteurs de plusieurs assassinats, mais, comme les autres, lorsqu'ils ont été confrontés avec leurs complices, ils se sont souvent rétractés.

La gendarmerie s'est servie de ces indications pour surprendre à Arcos et dans les environs de Xères des réunions tenues en plein champ et quelquefois de nuit. Les documents saisis ont décidé le parquet à ordonner des arrestations dans des

Italie

On lit dans une correspondance d'Aoste, publiée par la *Gazetta piemontese* :

La ville et la vallée d'Aoste nagent dans la joie. Le Parlement a reconnu aux habitants leur droit indiscutable de se servir de la langue française, et cela leur suffit. Ils sont contents, pleinement satisfaits. Pour être juste, cependant, il faut reconnaître que la langue italienne a également fait des progrès considérables dans ce district. La langue de Machiavel s'emploie d'une manière exclusive dans les bureaux du gouvernement, dans les audiences judiciaires, dans les transactions commerciales, dans lesquelles l'idiome de Massillon et de Voltaire cherche son refuge dans les bureaux de l'état civil, dans les églises, hélas, sur son dernier boulevard restera sans doute dans le cœur des montagnards, et là il sera toujours sûr de la victoire.

Espagne

Les journaux madrilènes publient un télégramme qui leur est adressé par le bureau du congrès ouvrier d'Igualada (Catalogne). Les signataires déclarent dans ce télégramme que les travailleurs de la région espagnole n'ont aucun rapport avec la « Main-Noire. »

Le plafond de la salle du Palais de Justice de Pontevedra s'est écroulé. Une cinquantaine de personnes ont été blessées.

Russie

Les journaux russes donnent les détails suivants sur la fête nationale qui aura lieu à Moscou le lendemain du sacre de l'empereur Alexandre III :

Le côté particulièrement caractéristique de cette fête sera la mise en pratique de la volonté expressé du tsar, exigeant que les réjouissances publiques ne dégénèrent ni en orgie ni en excès d'aucune sorte.

Avec cet effet, les organisateurs ont reçu pour instruction formelle d'éviter avec soin tout ce qui pourrait réveiller l'instinct brutal de la foule, qui, d'après les prévisions, dépassera le chiffre de quatre cent mille personnes. On a donc renoncé au projet de creuser sur l'emplacement de la fête un bassin spécial, où chacun eût pu librement puiser de la bière. Ce moyen de désaltérer la foule aurait forcément causé des bousculades et des accidents.

Les organisateurs ont préféré régler cette partie de la fête de la manière suivante :

L'immense plaine de Khodinski, ou seront installés des baraques, théâtres forains et jeux de toute sorte, sera bordée de 150 wagons de chemin de fer, décorés et transformés en buffets provisoires qui fourniront au peuple des consommations et des boissons rafraîchissantes. La bière et l'hydromel seront offerts à discrétion et les promeneurs pourront en remplir des cruches en terre émaillée décorées de l'aigle impérial et portant la date du couronnement. Ces cruches seront distribuées gratuitement.

En outre, en pénétrant dans l'enceinte de la fête, toute personne recevra deux grands pâtés : l'un farci de viande et l'autre de confitures, et environ une livre de dragées, fruits secs, pain d'épice, etc.

L'eau-de-vie et toutes les boissons fortes seront formellement prohibées.

Au milieu de la plaine s'élèveront quatre théâtres provisoires, dont deux pour des spectacles dramatiques et deux pour des ballets et des pantomimes.

Un concert en plein air sera donné par douze orchestres militaires, avec accompagnement de douze chœurs de soldats.

La famille impériale et ses invités assisteront à la fête nationale, dans des pavillons et des tribunes qui seront spécialement construits à cet effet, vis-à-vis du palais Petrovski.

Roumanie

Le *Journal officiel* vient de publier un décret convoquant les collèges électoraux du 2 au 12 mai, pour l'élection des chambres de révision.

NOUVELLES DU JOUR

Le *Parlement* croit savoir que le gouvernement songe à présenter un projet de loi destiné à préciser et à étendre l'article 435 du Code pénal. Cet article, dans sa rédaction actuelle, assimile à l'incendiaire celui qui a « détruit, par l'effet d'une mine, des édifices, navires, bateaux, magasins ou chantiers ». Pris à la lettre, il ne s'applique pas aux explosions qui sont causées sans qu'il y ait travail de mine proprement dit, par des bombes, des cartouches de dynamite, ou d'autres engins du même genre. Ces procédés de destruction n'étaient connus ni en 1810, lors de la rédaction du Code, ni en 1832, lors du remaniement qui a donné à l'article 435 sa forme actuelle.

La modification en question aurait pour objet de mettre la loi pénale au courant des progrès de la science moderne et de l'art de la destruction.

Le préfet de la Seine vient d'adresser aux maires du département la circulaire suivante :

Monsieur le maire,

M. le garde des sceaux vient de m'adresser, au sujet de la délégation, par les maires, des adjoints ou conseillers municipaux aux fonctions d'officiers de l'état civil, les observations suivantes que j'ai l'honneur de vous transmettre.

Un arrêté, par lequel un maire chargé un membre du conseil municipal de remplir, par suite d'empêchement du maire et des adjoints, les fonctions de l'état civil, ne doit pas, m'écrit M. le ministre de la justice, être revêtu de l'approbation préfectorale; sa mise à exécution présenterait de graves dangers.

Les adjoints au maire sont investis du caractère d'officiers municipaux, et, comme conséquence, le maire peut, par un arrêté permanent, se départir de ses fonctions d'officier de l'état civil pour les attribuer à l'un d'eux, lequel devient son représentant en vertu de cette délégation. Il n'en est pas de même d'un conseiller municipal. Aux termes des lois du 20 septembre 1792 (art. 29), du 21 mars 1831 (art. 3) et du 5 mai 1855 (art. 4), si le maire et les adjoints se trouvent légalement empêchés ou absents, ils peuvent, il est vrai, être remplacés par un conseiller municipal dans l'ordre du tableau; mais, dans ce cas, il ne s'agit pas d'une délégation du maire, mais d'une délégation légale prévue pour un cas déterminé, afin d'empêcher toute interruption dans le service de l'état civil.

La portée de cette délégation ne peut être étendue. On ne peut admettre, en effet, que tous les officiers municipaux d'une commune aient des empêchements légitimes qui les dispensent, d'une façon permanente, de remplir l'une des principales obligations inhérentes à leurs fonctions. En fait-il ainsi, qu'il ne peut appartenir au maire de le prévoir par avance, de magistrat peut, exceptionnellement, remettre le service de l'état civil à l'un des conseillers municipaux dans les cas prévus par la loi; il n'y a pas là, à proprement dire, une délégation; mais il excède ses pouvoirs, lorsqu'il investit un conseiller municipal des fonctions permanentes de l'état civil. En ce qui concerne les mariages, notamment, la présence d'un officier de l'état civil est un élément essentiel à l'existence du mariage; or, il n'y a d'officiers d'état civil que ceux auxquels la loi confère cette qualité.

Je n'ai pas besoin d'insister, monsieur le maire, sur l'extrême importance de ces instructions, dont une jurisprudence récente vient encore de démontrer la justesse. J'ai l'espoir que votre vigilance et votre respect de la loi sauront épargner à tous vos administrés les conséquences fâcheuses de délégations illégales.

Veuillez agréer

Le préfet de la Seine,
OUSTRY.

En présence des attaques dirigées contre M. Roquet, député de Moulins, par un journal radical de Paris, un groupe de ses électeurs a voté l'adresse suivante :

Les soussignés, tous électeurs dans la circonscription ouest de Moulins, résidant à Souvigny,

Considérant que leur député, le citoyen Roquet, en votant contre le projet de révision présenté par les citoyens Barodet et Andrieux, n'a fait que suivre l'exemple donné le 6 février 1882 par une partie du groupe de l'extrême gauche, qui alors, à la demande de M. de Freycinet, votait le rejet provisoire de la révision;

Qu'en agissant ainsi le citoyen Roquet n'a certainement pas voulu déclarer qu'il était opposé à la révision en temps opportun, mais a reconnu au contraire qu'à la suite des nombreux bouleversements ministériels amenés par le touchant accord des intransigeants avec les bonapartistes et les royalistes il était du devoir de tous les républicains progressistes, dans un intérêt général, de ne pas se prêter au renversement du ministère Ferry;

Qu'il a donc défendu d'une manière ferme et intelligente la cause républicaine,

Déclarent que le citoyen Roquet a conservé toute leur confiance et approuvent sa conduite.

Hier ont eu lieu, dans l'Isère, deux élections au conseil général.

Le docteur Ricci, républicain a été élu pour le canton du Touvet

tion des heures de travail : ce qu'il lui faut, c'est le partage. Et il ne désespère pas d'y arriver, car, dit-il, lorsque l'ouvrier comprendra jusqu'à quel point il a été dupé, ce jour-là pas d'hésitations : il descendra armé dans la rue et fera une nouvelle Commune.

Quelques maigres applaudissements ont accueilli ces paroles.

Après lui est venu l'anarchiste Hémery Dufoug. Il serait difficile de résumer son discours. Il se contredit à chaque instant et ne se donne même pas la peine de terminer les phrases qu'il a commencées. Ce qui semble ressortir de ses paroles, c'est qu'il est l'ennemi de toutes violences et de toutes manifestations.

Cette réunion, fort paisible, s'est terminée à cinq heures.

Les banquets

De nombreux banquets ont eû lieu dans la soirée : des « réunions intimes » aussi d'anarchistes, où l'on a fort médit du gouvernement en buvant du punch. A Paris et dans la banlieue, il y a eu une vingtaine de manifestations de cette nature. Nous nous bornons à retracer la physionomie des plus importantes.

Au Lac Saint-Fargeau

Beaucoup d'animation autour des tables de la salle Saint-Fargeau. Le rouge domine dans les tentures des salons; sur les murailles, plusieurs inscriptions : « A Blanqui. » Plusieurs citoyennes assistent au banquet. Nous remarquons aussi un bébé entièrement costumé en marianne, la chevelure blonde couverte d'un bonnet phrygien. Le flot toujours croissant des citoyens oblige les organisateurs du banquet à donner comme refuge aux retardataires une salle latérale au salon, où viennent s'asseoir soixante ou quatre-vingts personnes; là tout se passe en famille; pas le moindre bruit.

Au contraire, dans le grand salon, où l'affluence est très considérable, on cause, on discute; les conversations sont très bruyantes.

Au dessert, trois citoyens prennent successivement la parole : Eudes, Granger, Goulet.

L'ex-général de la Commune Eudes lit quelques adresses des révolutionnaires étrangers et la lettre suivante de la citoyenne veuve Antoine, sœur de Blanqui :

Je ne saurais protester avec assez d'indignation contre la violation qui a été faite de mon domicile, hier matin, par ordre de la police; trois agents se sont présentés chez moi, prétendant qu'ils avaient la certitude d'y trouver Louise Michel.

Cette manœuvre est d'autant plus odieuse qu'on sait très bien dans quelle retraite profonde je vis; aussi n'ai-je pu voir dans cette visite domiciliaire qu'un moyen de rechercher si, par une surprise quelconque, on trouverait chez moi un prétexte de frapper mes amis, comme on l'a fait en toute occasion.

Veuve ANTOINE, née BLANQUI.

Ensuite le citoyen Eudes se livre à une apologie de la Commune. Le citoyen Granger réclame l'armement du peuple. Le citoyen Vaillant affirme que la Commune a fait tout ce qu'elle pouvait faire en combattant les Versaillais. Paris, saigné à blanc, dit-il, commence à revivre; malgré la réaction et prépare une revanche prochaine. D'autres citoyens ont réclamé le rétablissement de la garde nationale. Leurs discours sont invariablement accueillis par les cris de : Viva la Commune !

La série des toasts terminée, nous quittons la salle. Au dehors, la rue de Belleville est à peu près déserte; la rue Rébeval présente le même aspect; quelques rares passants, quelques fiacres sur le boulevard de la Villette, où une fête foraine est installée au profit de la caisse des écoles. Les divertissements vont leur train, malgré la pluie : balançoires, manèges, baraques installés sur les deux côtés du boulevard sont encombrés par les enfants et les curieux.

Salle du boulevard Ménilmontant

Les guesdistes se sont réunis au boulevard Ménilmontant. Banquet assez terne, en somme.

Au fond de la salle s'étalent de grandes tentures écarlates sur lesquelles se détachent un buste de la République avec une écharpe rouge en sautoir. Le menu est maigre. Au dessert, le banquet a été transformé en conférence publique. On a donné communication à l'assistance d'un nombre interminable de lettres et de télégrammes envoyés à la fédération par les associations socialistes de la province et de l'étranger. Puis, le citoyen Bellier est venu lire un assez long discours qui est une sorte de programme socialiste. Il y a engagé les assistants à multiplier les manifestations pacifiques, afin d'amener prochainement un soulèvement général de tous ceux qui souffrent.

Le citoyen Leboucher essaie ensuite quelques dissertations fantaisistes, mais on l'invite à s'asseoir. M. Jules Guesde se lève alors. Après avoir donné lecture d'un télégramme de Madrid qui a mis plus de « vingt quatre heures » pour arriver à destination, M. Jules Guesde a fait un discours où il a protesté contre les mesures violentes de la police contre les travailleurs.

En frappant, du côté droite à gauche, la bourgeoisie, loin de retarder, ne fait que rapprocher l'heure à laquelle on va lui demander des comptes. Mais les répressions sont brutales, plus le mouvement révolutionnaire se développe et s'internationalise. Lorsque l'on expose ensuite la théorie de l'expropriation générale de la bourgeoisie de tous ses biens, meubles et immeubles, au profit de la collectivité des travailleurs. En terminant, M. Jules Guesde a demandé à l'assemblée de sommer le nouveau gouvernement de mettre à la disposition des travailleurs sans pain et sans travail une somme de 60 millions et de prendre cette somme sur les fonds destinés au payement de la dette publique.

On se sépare vers minuit, aux cris de : « Vive la Commune ! »

Aux Buttes-Chaumont

Le banquet organisé par le cercle des études socialistes, le cercle des jeunes républicains socialistes et la libre pensée des ouvriers socialistes du 19e arrondissement, qui a eu lieu hier, rue Fessard, à la salle du Gaïan, à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars, avait le caractère d'une fête de confrérie. Il n'y a eu de révolutionnaire que le langage d'un ou deux orateurs.

A une table de cent couverts, sont venus s'asseoir des ouvriers de différents métiers, dont les intentions étaient fort pacifiques. La plus parfaite cordialité n'a cessé de régner pendant le repas. Au dessert, plusieurs convives se sont levés et ont porté des toasts, les uns à la République sociale, d'autres à l'union des travailleurs et à la libre pensée.

Le citoyen Fourie, un ouvrier au visage doux et sympathique, a exposé le but que se proposait atteindre l'Union des chambres syndicales des ouvriers des forges et laminoirs et des raffineurs de la Seine. « Ce que nous voulons, a-t-il dit, c'est améliorer la situation du travailleur, diminuer le plus possible les lourdes charges qui lui incombent et le sortir de la misère dans laquelle il a toujours vécu. Pour en arriver là, que devons-nous faire? Tendre la main à toutes les corporations, échanger avec elles des engagements impérissables de solidarité et marcher vers le même but : l'affranchissement de la classe ouvrière. »

Après lui, un des membres du cercle des jeunes républicains socialistes, le citoyen Cottel, a pris la parole.

Cet orateur déclare sincèrement qu'il est et a toujours été un des ennemis les plus acharnés de la bourgeoisie. « N'est-ce pas elle, en effet, s'écrie-t-il, qui a fait l'ouvrier ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire un malheureux pionnier, forcé de travailler nuit et jour, sans pouvoir amasser. Ce que je demande, ce n'est pas seulement l'affranchissement de la classe ouvrière, l'augmentation des salaires et la diminution des heures de travail, mais l'anéantissement le plus complet de la bourgeoisie. »

Un bal, auquel assistaient plus de trois cents personnes, a terminé cette soirée.

Dans la rue Girardon

Une rue bien connue des mangeurs de galette, des peintres, que sa physionomie pittoresque séduit, et de la jeunesse de la butte Montmartre, qui vient danser au moulin. Hier soir, la croix noire de ses ailes s'étalait sur la grisaille d'un ciel pluvieux. Au-dessous, des vitres flamboyantes, les sons d'un orchestre, des éclats de voix, tous les bruits d'un monde où l'on s'amuse. C'est le seul coin éclairé et vivant de la rue. Les révolutionnaires de la butte et de la rue de la Goutte-d'Or s'étaient donné rendez-vous au n° 17. Il est situé au pied du versant. C'est un cabaret perdu derrière un maigre rideau d'arbres. Pas une fenêtre n'est éclairée; la pluie nous arrive, torrentielle, avec des rafales qui affolent toutes les flammes des réverbères. La maison est silencieuse; il n'y a pas un chat dans les rues. Nous nous consolons de notre inutile démarche en regardant l'admirable spectacle de la banlieue, avec ses profondeurs fouettées par la pluie et ses hautes cheminées brûlant comme des cierges sur la masse endormie et confuse des maisons.

Dans les départements

Les nouvelles de la province constatent que, dans tous les départements, la journée a été aussi calme qu'à Paris. A Béziers, à Bordeaux, à Montpellier, à Reims, à Nantes, au Havre, où la présence de groupes révolutionnaires aurait pu faire craindre des manifestations, rien n'a troublé la tranquillité.

A Marseille, devait avoir lieu, dans la salle de l'Eldorado, une conférence de Mme Paule Minck sur la Commune et sur la République communaliste; mais, à l'heure indiquée, on lisait sur les portes de la salle l'avis suivant écrit à la craie : « Pour cause d'empêchement majeur, la conférence n'aura pas lieu. » Le public venu pour assister à la conférence s'est retiré sans manifester. L'autorité avait, du reste, pris des mesures pour réprimer toute tentative de désordre.

Paule Minck est partie pour Montpellier.

Le soir, un punch, qui a réuni deux cents personnes environ, a eu lieu à la brasserie Gelsmar. Le citoyen Tressaud, oncle du condamné de Lyon, a dit que les révolutionnaires de l'avenir doivent venger les martyrs de 1871. Sur la proposition des citoyens Boulsson et Dupay, l'assemblée a adopté un ordre du jour invitant les révolutionnaires présents à la réunion à déclarer qu'ils refusent toute alliance avec les politiciens républicains; qu'ils affirment de nouveau la volonté de briser violemment la domination des capitalistes et de tous les valets de la plume; qu'ils votent un blâme énergique au gouvernement actuel; qu'ils envoient aux victimes de la bourgeoisie l'expression de leur solidarité, et qu'ils jurent de les venger ou de mourir à la prochaine revanche.

A Lyon, des banquets ont eu lieu dans les quartiers de la Guillotière, de Saint-Clair, de Vaise et de la Croix-Rousse; mais il ne s'est produit aucun incident. Aujourd'hui lundi, les socialistes révolutionnaires doivent se réunir dans la salle de la Perle pour s'entendre en vue de la création d'un organe révolutionnaire.

De Saint-Etienne, notre correspondant particulier nous écrit :

Le meeting annoncé pour neuf heures a échoué d'une façon comique. Deux anarchistes ont fini par aller se réfugier dans un cimetière, « probablement, disaient les prudents, pour enterrer la manifestation ».

Le soir ont eu lieu deux banquets anarchistes à Saint-Etienne, un à Saint-Chamond (où on a eu un instant l'idée de le faire en plein air), un quatrième à Rive-de-Gier et un dernier à Roanne.

L'autorité n'a jamais craint quoi que ce soit, et M. le général Berson a consigné les troupes *motu proprio*. C'était inutile. A Roanne on pouvait appréhender un peu plus. A l'heure où nous écrivons, il ne s'est rien passé.

A Roubaix, les rues débouchant sur le boulevard Gambetta ont été gardées dès le matin par la police. Vers dix heures, des groupes nombreux ont essayé d'envahir le boulevard; ils ont été dispersés par les sergents de ville et refoulés par les gendarmes à cheval. Tout s'est borné à quelques rixes avec les agents et à huit arrestations. Le préfet du Nord et les autorités judiciaires se trouvaient sur les lieux. A midi, Roubaix avait repris sa physionomie habituelle.

A Lille, un punch a réuni environ trois cents ouvriers socialistes dans le faubourg Saint-Maurice.

A Narbonne, un banquet de trois cents couverts a eu lieu. Les convives venaient pour la plupart des villages environnants. Le plus grand calme n'a cessé de régner dans la ville.

A Toulouse il y a eu également un petit banquet intime d'une vingtaine de personnes.

A Grenoble, un banquet à 1 fr. 50 a réuni quatre-vingts convives. Au dessert, les orateurs ont bu à l'union socialiste et la réunion a voté l'envoi d'une demande d'amnistie en faveur des anarchistes condamnés par les tribunaux lyonnais. Dans cette assemblée de quatre-vingts personnes fêtant l'anniversaire de la Commune, on ne comptait que cinq ou six partisans des idées anarchistes; la population ouvrière de Grenoble n'en compte du reste pas davantage.

Le fusil à répétition

On parle beaucoup, en ce moment, du fusil à répétition et des expériences qui ont été faites à ce sujet, en Allemagne. En 1878 déjà, le gouvernement des-Etats-Unis s'était occupé de cette importante question : une commission fut établie et, dès l'année 1881, elle avait essayé vingt-sept modèles différents.

Au mois de mai 1881, une commission composée d'officiers de l'état-major prussien examina une arme à répétition inventée par M. Garbe; en février 1882, on étudiait, de l'autre côté du Rhin, différents systèmes de chargeurs rapides : en juillet 1882, le ministre de la guerre commandait à l'usine Mauser, d'Oberndorf, deux mille fusils à répétition; la manufacture royale de Spandau commençait, en même temps, la fabrication d'un très grand nombre d'armes de ce modèle. Après qu'un bataillon du 3e régiment de grenadiers de la garde eût exécuté des expériences qui parurent concluantes, on invita les chefs de corps de l'armée prussienne à suivre, pendant un mois, un cours spécial sur les nouveaux principes du tir. Ces études préliminaires une fois terminées, le ministre de la guerre a pris une résolution définitive : les bataillons de chasseurs seront armés, à bref délai, de fusils à répétition; les huit premiers corps en recevront ensuite et l'on estime qu'en 1886 l'armement de l'armée prussienne tout entière sera terminé.

Les dépenses qu'entraînera cette modification du fusil Mauser n'ont pas été comprises dans le budget de la guerre voté par le Reichstag; les prévisions pour l'exercice 1884-85 accusent même une diminution de 1,500,000 marcs sur les dépenses extraordinaires. Il est permis de croire cependant qu'avant de quitter le ministère, M. de Kameckе a pris ses mesures pour éviter d'être arrêté dans l'œuvre qu'il avait entreprise. Mais ce n'est pas seulement le fusil lui-même qu'il faut transformer; une arme à répétition exige des approvisionnements importants, et la charge actuelle du soldat est trop lourde pour qu'on puisse encore l'augmenter. Quelques bataillons de l'armée allemande ont fait, à ce sujet, des expériences intéressantes; au moment de l'ouverture du feu, chaque soldat reçoit un supplément de vingt cartouches qu'il place dans une poche spéciale pratiquée dans la doublure de son habit. Pendant l'engagement, les chevaux des caissons de munitions sont dételés et conduits tout le long des lignes de tirailleurs; chacun d'eux porte deux caisses contenant un millier de cartouches. Un sous officier et deux hommes sont chargés de la répartition. Jusqu'à présent, chaque compagnie détachait trois hommes aux caissons; ces hommes devaient revenir, en courant, jusque sur le lieu du combat, mais c'est tout au plus si chacun d'eux pouvait transporter quatre cents cartouches, et la rapidité du tir souffrait naturellement de l'insuffisance du service d'approvisionnement.

C'est à l'unanimité que la commission Garbe a adopté le calibre du fusil Mauser pour la nouvelle arme à répétition; quant au mécanisme proprement dit, son poids n'est que de neuf livres, et la dépense qui résultera de cette transformation ne sera pas excessive. Une fois modifié d'ailleurs, le fusil à répétition peut servir, à volonté, de fusil à un seul coup; il suffit, pour obtenir ce résultat, d'imprimer à la crosse un mouvement de côté. La charge se fait en quatre temps, le tireur n'étant plus obligé de ramener son bras en arrière pour aller prendre la cartouche dans sa giberne.

Un certain nombre d'écrivains militaires proposent de distribuer à nos soldats une petite boîte pouvant contenir dix ou douze cartouches; cette boîte se fixe à la poignée de l'arme. Elle est ouverte, et bien que les cartouches y soient solidement emmanchées, on les en retire avec une extrême facilité. Il résulte d'expériences faites en Russie que, dans ces conditions, un tir prolongé est plus rapide que celui que l'on obtient avec les fusils à répétition.

L'échéance du 31 mars étant l'une des plus considérables de l'année, nous prions instamment nos souscripteurs dont l'abonnement expire à cette date de ne point attendre pour nous adresser leur renouvellement, afin d'éviter tout retard dans la réception du journal.

FAITS DIVERS

19 mars. — La température, qui avait été dans l'après-midi d'une douceur printanière, s'est absolument modifiée à la tombée de la nuit. Des nuages noirs et épais sont venus couvrir la nappe du ciel, qui avait été pendant toute la journée d'un bleu pur. Un vent d'ouest soufflant avec violence a amené vers dix heures une pluie torrentielle qui n'a cessé qu'à l'approche du jour. Depuis, le ciel reste couvert et l'atmosphère calme avec baromètre stationnaire.

— **Aujourd'hui, 19 mars, le thermomètre du journal marquait:**

A 7 heures du matin..... 6° au-dessus de 0.
A 11 heures du matin..... 10° —
A 1 heure de l'après-midi. 12° 1/2 —
Hauteur barométrique..... 750.

— Le vote pour le jury du Salon (section de peinture), a été ouvert samedi à une heure de l'après-midi, et a été fermé à quatre heures. Le dépouillement n'a été terminé qu'hier dimanche :

Voici le résultat du scrutin :

Bouguereau, 990 voix. — Harpignies, 980. — Henner, 966. — Jean-Paul Laurens, 958. — Humbert, 939. — Busson, 924. — Jules Lefebvre, 924. — Tony Robert-Fleury, 907. — Pille, 891. — Benjamin Constant, 876. — Guillemet, 861. — Puvis de Chavannes, 847. — Lalanne, 834. — Vuillefroy, 826. — Français, 820. — Luminais, 819. — Butin, 772. — Cot, 770. — Bonnat, 766. — Duez, 732. — Hector Leroux, 730. — Rapin, 720. — Lavieille, 715. — Harpignies, 710. — Protais, 690. — Guillaumet, 690. — Baudry, 684. — Lansyer, 662. — Barrias, 656. — Boulanger, 644. — Feyen-Perrin, 634. — Volton, 634. — Detaille, 621. — Benner, 603. — Roll, 593. — Ribot, 585. — Cabanel, 560. — Moyrat, 560. — De Neuville, 517. — Van Marcke, 504.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Bonvin, 463. — Carolus Duran, 454. — Gervex, 438. — Breton, 423. — Bin, 417. — Renouf, 416. — Gérôme, 412. — Yon, 401. — Delannay, 388. — Saint-Pierre, 368. — Lapostolet, 355. — Hébert, 330. — Rovery, 320. — Cormon, 321. — Jules Dupre, 319. — D. Rozier, 310. — Quost, 305. — Lhermitte, 305. — Bastien Lepage, 289. — Cazin, 283.

— Nous avons dit hier que M. Parnell, le député irlandais, président de la Land League, était arrivé à Paris.

L'*Intransigeant* dit qu'après avoir pris quelques heures de repos, il s'est rendu chez MM. Clémenceau et Henri Rochefort, avec qui il a passé une partie de la journée.

M. Parnell se propose de séjourner quelques jours à Paris.

— M. Lockroy, député et rédacteur du *Rappel*, avait signalé la présence de M. de Broglie sur l'esplanade des Invalides le 9 mars dernier, lors de la manifestation anarchiste. M. de Broglie a adressé, à ce sujet, à M. Lockroy une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Il est parfaitement exact que le 9 mars dernier j'ai été (comme c'est mon usage les jours où le Sénat ne tient pas séance) faire des recherches aux archives du ministère des affaires étrangères, dont le dépôt est situé, comme vous le savez, dans le bâtiment qui fait l'angle de la rue de l'Université et de l'esplanade des Invalides.

Il est également certain que j'ai quitté les archives à quatre heures, heure où la salle de travail est fermée, et qu'ayant affaire de l'autre côté de la rivière, j'ai traversé l'esplanade, qui était, à ce moment, à peu près complètement évacuée.

M. Lockroy affirme m'avoir vu alors saluer quelques personnes. A la réunion ce serait possible. Je ne me souviens que d'une seule rencontre : c'est celle de l'officier de paix chargé du service principal, que j'ai l'avantage de connaître, et avec qui j'ai échangé un salut de politesse.

— A Levallois-Perret, hier, à deux heures, réunion très pacifique, provoquée par les Prévoyants de l'Avenir, société civile de retraites.

Plus de trois cents personnes y prenaient part. La réunion était présidée par M. de Hérédia, député de Paris, assisté de M. Trébois, maire de Levallois, et de M. Gallot, maire de Clichy.

Après un discours d'ouverture de M. de Hérédia, une conférence a été faite sur la question des loyers, par M. Villard, conseiller municipal du 17e arrondissement.

— Les anarchistes arrêtés la semaine dernière à Reims doivent être transférés aujourd'hui à Paris.

— Deux ouvriers menuisiers qui étaient du groupe des organisateurs du meeting de l'esplanade des Invalides, les nommés Gardeillac et Gautier, ont reçu un mandat de comparution devant M. Barbette, juge d'instruction. Ils ont répondu par la lettre suivante :

Monsieur Barbette,

Nous avons l'honneur de vous déclarer que nous ne pouvons nous rendre à votre invitation à l'heure indiquée par vous. Nous travaillons actuellement et sommes restés trop longtemps sans ouvrage pour pouvoir perdre une demi-journée, sous peine d'être mis une fois de plus sur le pavé de Paris.

Nous nous mettons à votre disposition tous les jours à partir de six heures du soir.

CARDEILLAC, GAUTIER.

— Samedi dernier, une importante saisie de brochures destinées à l'armée a été faite par la police, à Vienne. Ces brochures, au nombre de 200 environ, étaient adressées à Martin, anarchiste, condamné dernièrement à Lyon.

Elles contiennent un appel du comité exécutif aux soldats pour qu'au moment de l'action ils se joignent à leurs frères révolutionnaires, afin de terrasser l'ennemi commun : la bourgeoisie.

— Le *Petit Marseillais* annonce que M. Gambetta père est malade à la suite d'un refroidissement survenu pendant les dernières intempéries.

Ce journal ajoute que, revenant sur la promesse formelle qu'il a faite aux députés lors des funérailles de Gambetta, il a déclaré que, dans le cas où il viendrait à succomber, le corps de son fils ne devrait pas être enlevé du cimetière de Nice.

— Par arrêté du préfet de la Seine-Inférieure, M. Mallerat, en religion frère Baroncieu, instituteur public à Bolbec, est révoqué de ses fonctions pour avoir distribué à ses élèves, à titre de récompense, cinquante exemplaires d'une brochure intitulée : *Almanach du Pèlerin*, qui renferme une série d'outrages à la République, au gouvernement, aux ministres, à la majorité républicaine du Parlement.

— M. Ristor, adjoint au maire de Marennes (Charente-Inférieure), a été suspendu de ses fonctions par arrêté préfectoral. M. Ristor, d'après le *Courrier de la Rochelle*, aurait refusé de recevoir la plainte d'un habitant de sa commune contre le desservant de Bourcefranca.

— Les *Pyrénées* annoncent une catastrophe qui s'est produite à Llodio (Basses-Pyrénées). Au moment où se célébrait le service religieux, le porche de l'église, de construction récente, s'est effondré sous le poids de la neige. On compte trois morts et vingt blessés.

LE MOUVEMENT LITTÉRAIRE

OUVRAGES DIVERS

I. — **Lumière et Vie.** Trois leçons populaires d'histoire naturelle, par Louis Büchner, traduit de l'allemand, par le Dr Ch. Letourneau, 1 vol. in-12. Paris, Reinwald, 1883.

II. — **L'Univers invisible.** Études physiques sur un état futur, par Balfour Stewart et Tait, traduit de l'anglais, par A. B..., 1 vol. grand in-8°. Paris, Germer-Baillière, 1883.

III. — **Étude sur les forces morales de la société contemporaine.** La Religion et l'Église, par Louis de Besson, 1 vol. in 8°. Paris, E. Plon, 1883.

IV. — **Essais sur la Littérature anglaise**, par Emile Montégut, 1 vol. in 12. Paris, Hachette, 1883.

V. — **L'Année politique 1882**, par André Daniel, 1 vol. in-12. Paris, Charpentier, 1883.

M. le docteur Letourneau, à qui l'on doit déjà la traduction de plusieurs ouvrages de Haeckel et de Büchner, vient encore de mettre en français un petit livre de l'auteur très connu et très discuté de *Force et Matière*. C'est une série de conférences données en diverses villes d'Europe et d'Amérique, et réunies sous le titre assez étrange de *Lumière et Vie*. La première de ces conférences a pour sujet le soleil; la seconde, la corrélation des forces, et la troisième, la philosophie de la génération. J'indique les sous-titres mêmes des trois parties du livre; mais il n'est pas inutile d'y joindre un commentaire et de montrer comment des questions sans lien apparent ont pu être ainsi juxtaposées, de manière à former un tout...

On connaît les idées de Büchner : on sait qu'il se place à l'avant-garde de la pensée contemporaine, non pas du positivisme, qui fait profession de ne pas se prononcer sur des questions déclarées insolubles, mais du matérialisme proprement dit, qui impose partout ses solutions brutalement négatives. Büchner est, d'ailleurs, un vulgarisateur et un philosophe plutôt qu'un savant. Il enregistre, il généralise les résultats des recherches scientifiques; il les dépasse même très souvent et en exagère la portée. Là où les vrais savants, naturellement réservés et circonspects, limitent leur dire ou doutent encore, Büchner, avec plus d'ardeur et d'enthousiasme que d'esprit critique, affirme d'un ton qui n'admet pas la discussion. Aussi faut-il le lire avec une juste défiance, en faisant la part des vérités incontestables, des simples vraisemblances, des anticipations hasardeuses, des assertions gratuites. Ces précautions ne sont nulle part plus nécessaires que dans la lecture de ce nouveau livre : *Lumière et Vie*. A chaque page, les conclusions excessives se mêlent aux observations exactes; les hypothèses plus ou moins plausibles se transforment en certitudes; le roman confine à la science. Ces réserves faites, je me sens plus à l'aise pour signaler l'intérêt de l'ouvrage, pour y louer même une sorte de mérite littéraire et d'attrait poétique.

« Nous sommes les produits de la lumière, les enfants du soleil. » Telle est la formule qui résume le mieux *Lumière et Vie* et qui en fait déjà comprendre le titre. Suivons maintenant le progrès de cette thèse, assez peu scientifique sous une forme aussi affirmative et aussi absolue, mais appuyée presque partout dans le détail, sur des vérités scientifiques acquises. Et d'abord, les conditions primordiales de la vie, le milieu terrestre avec les phénomènes atmosphériques, la circulation des eaux, la distribution de l'air dans les couches différentes de l'eau, etc..., tous ces phénomènes ne sont-ils pas des effets directs d'une même cause, le soleil? Venons à l'homme. L'activité cérébrale, l'activité musculaire s'exercent grâce à l'afflux et au renouvellement du sang. Le sang vient du chyle. Le chyle n'est que le produit de l'alimentation, obtenu à la suite d'une série de transformations bien connues. Les aliments nous sont fournis, soit par le règne végétal, soit par le règne animal. Mais les animaux carnivores ne vivent qu'aux dépens des animaux frugivores. La vie animale n'est donc pas possible sans la vie végétale. C'est, par conséquent, la plante qui est « la source unique et dernière de toutes les ressources alimentaires de notre globe ». Cette plante, d'où vient-elle? Du soleil : elle ne croît que par l'effet de la lumière et de la chaleur. La lumière n'est qu'une forme particulière de la chaleur; la chaleur, c'est le soleil. Ainsi, une force unique à l'origine : la chaleur solaire; cette force se transformant, en vertu du principe de la conservation et de la circulation des forces (ici vient se placer toute la seconde partie du livre, comme une preuve et un document à l'appui) : voilà de quoi expliquer toute l'énigme du monde. Pour mieux dire, il n'y a pas d'énigme, et la philosophie spiritualiste seule, en opposant deux substances différentes, l'âme et le corps, deux entités radicalement distinctes, la matière et l'esprit, créait une difficulté factice. Le monde s'explique par lui-même.

Il n'en va pas autrement du phénomène le plus extraordinaire et le plus mystérieux, en apparence, de toute la vie humaine : le phénomène de la génération. Là encore, nulle hypothèse métaphysique n'est recevable. Les lois physiques suffisent. Ce chapitre, qui ne contient guère que l'exposition des idées de Virchow et de Karl Vogt, jointe à la réfutation d'une doctrine peu connue en France et peu intéressante, de Rudolphe Wagner et de Hermann Lotze sur l'âme-substance, — ce chapitre n'est ni le meilleur ni le plus nouveau. Les deux précédents donnent une idée plus exacte et plus complète du système de Büchner, et de sa méthode d'exposition.

Je n'ai pu qu'indiquer quelques traits de ce système, et présenter une esquisse fort insuffisante de l'ouvrage. Il faut pourtant signaler encore un caractère qui le distingue de beaucoup d'écrits allemands et de beaucoup d'écrits matérialistes. D'abord, il est très facile à lire. Chacun des trois chapitres se développe suivant l'ordre le plus rigoureux, et le vocabulaire n'offre ni singularités ni aspérités rebutantes. Puis ce matérialisme, à la différence de bien d'autres, se revêt d'une certaine poésie. La toute puissante et toute féconde majesté du soleil est célébrée avec une sorte d'éloquence émue. La négation du surnaturel et du divin ne manque pas d'accent ni d'éclat. Il circule, par moments, un souffle à la Lucrèce, à travers ces pages, et cela suffit à en faire oublier les imperfections. Si l'on ne cherche pas tant la vraie science que l'émotion et le vertige des vastes synthèses philosophiques on les trouvera dans *Lumière et Vie*.

Rien ne ressemble moins à l'ouvrage de Büchner que le livre des professeurs Balfour Stewart et Tait, et pourtant c'est aussi une vue d'ensemble sur le monde que les auteurs y exposent. Mais ils partent précisément du point où Büchner s'arrête. Avec lui, ils acceptent les plus récentes découvertes des sciences : eux-mêmes, ils doivent à leurs beaux travaux de physique d'occuper une place distinguée dans le mouvement scientifique anglais. L'univers visible s'explique donc, suivant eux, comme selon Büchner, par l'action de la chaleur solaire. Mais l'univers physique est-il le seul univers possible? La science qui en détermine les lois interdit-elle à la pensée de se porter au delà? Ne l'invite-t-elle pas, au contraire, à concevoir un ou plusieurs autres univers non visibles, où se trouverait, avec la raison dernière de ceux des phénomènes de l'univers visible demeurés les plus réfractaires à l'interprétation commune, la satisfaction des besoins suprêmes ou des aspirations les plus nobles de l'âme?

On conviendra que la question se pose d'une façon originale. C'est la science qui est chargée de démontrer de l'univers invisible. Cette science, que l'on déclare si volontiers incompatible avec tout surnaturel, va nous mettre elle-même sur le chemin de Dieu, de la vie future, de l'immortalité de l'âme. Si les deux écrivains anglais avaient réussi à établir solidement leur thèse, ils auraient résolu cette antinomie si anciennement et si bruyamment proclamée entre la science et la foi; ils auraient profondément modifié les conditions où se meut la pensée humaine. Entreprendre une tâche pareille était déjà un acte de haute vaillance et de haute probité intellectuelles; aboutir à quelques conclusions partielles est déjà un grand honneur.

C'est sur la physique que MM. Balfour Stewart et Tait fondent leur raisonnement. L'univers visible ne saurait être éternel. Sans doute, la quantité de force y demeure toujours la même; mais cette force devient de moins en moins utilisable; un moment arrive où elle cesse de se tranformer, et cet univers périt. Le mouvement des corps célestes, après de longues périodes de temps, produira de nouvelles rencontres et de nouveaux chocs de soleils; la chaleur, source de toute force, se rallumera, mais pour s'éteindre encore. Première raison de croire, en vertu du principe de continuité, qui est l'un des principes essentiels, l'une des règles de la pensée, qu'au delà de cet univers visible, borné et périssable, il existe un autre univers, infini et non périssable. Mais ce n'est là qu'une minime partie du raisonnement. Bien d'autres preuves encore sont alléguées en faveur de l'univers invisible : la nature de l'éther, la nécessité d'un germe déjà doué de vie pour produire l'être vivant, etc... Il est impossible d'entrer ici dans le détail de cette démonstration, très savante, très approfondie, où les formules et les termes techniques tiennent une grande place. Il est, de même, impossible de suivre les écrivains dans leurs tentatives en vue de décrire ce monde invisible. Là, d'ailleurs, quelque chimère semble se glisser sous la rigueur du raisonnement, et certains ressouvenirs de Swedenborg apparaissent, qui ne sont point parmi les parties les plus solides du livre. Au reste, MM. Balfour Stewart et Tait en font l'aveu dans leur introduction : la nécessité absolue d'un univers invisible, ils l'établissent, disent-ils, par principes scientifiques; la nature de cet univers, ils la déduisent par analogie scientifique. Ainsi se trouve spécifiée d'avance une différence essentielle, et l'on peut, l'on doit ne pas mettre sur la même ligne l'existence du monde invisible et la description qui en est faite : l'une ne se fonde que sur l'analogie; l'autre, sur un principe même, sur une loi de la pensée.

Il est certain que si l'*Univers invisible* s'adressait à des matérialistes renforcés, comme Büchner, il aurait peu de chances de les convaincre. Mais MM. Balfour Stewart et Tait ont soin de partager les esprits en trois classes : les vrais croyants, qui s'en remettent à la Bible; les positivistes et les matérialistes, qui refusent *a priori* le débat sur de pareils sujets; enfin les douteurs sincères, qui n'ont pas de parti pris contre la foi, mais qui sont inquiétés dans leur foi par les objections de la science. C'est pour cette catégorie de lecteurs que l'*Univers invisible* est écrit, c'est à eux que l'on essaye de prouver qu'il n'y a point de désaccord entre la science et la foi, — soyons plus précis : entre la science et la Bible.

MM. Balfour Stewart et Tait ne se bornent pas, en effet, à réconcilier la physique avec la métaphysique : ils sont Anglais; ils sont eux-mêmes désireux très sincères, quoique très mesurés et très sages dans l'expression de leurs croyances, et ils ne visent à rien de moins qu'à faire confirmer par la science les doctrines et les promesses de l'Évangile. Là est peut-être le point vulnérable du système. Vouloir trop prouver témoigne plus de faiblesse que de force. La première partie de ce travail, la possibilité d'un monde invisible était par elle-même assez considérable pour qu'on la traitât à part : il semble que l'autorité des conclusions s'en fût accrue, au moins pour le lecteur français et pour les libres esprits. Joindre à cette thèse fondamentale une seconde thèse, celle de l'accord de la science avec une révélation particulière, c'était, à tout le moins, compliquer un sujet déjà très difficile.

Quelque jugement que l'on porte sur le succès de cette tentative, il est impossible de n'en pas être frappé. L'ouvrage de MM. Balfour Stewart et Tait, qu'un lieutenant de vaisseau, dont on ne nous dit pas le nom, a bien voulu traduire pour le public français, obtint une vogue considérable en Angleterre : dix éditions en quelques années. Cet accueil fait par les compatriotes des deux écrivains à un travail aussi sérieux, très original d'ailleurs, et du plus puissant intérêt, mérite d'être remarqué. Ce n'est pas là un fait isolé. Il se produit, en ce moment, en Angleterre, dans le pays même de Darwin, de Spencer, et de tous les utilitaires, un violent effort pour disputer la conscience nationale à des doctrines considérées depuis quelque temps comme établies. J'ai en l'occasion déjà de parler à cette même place d'un livre remarquable de Hurrell Mallock, sur le *Prix de la vie*, qui contient la critique la plus hardie, la plus acerbe et la plus triomphante de la morale positiviste. Hurrell Mallock, comme Balfour Stewart et Tait, est fort lu en Angleterre. Y a-t-il là un simple hasard, qui s'explique par le talent et l'heureux choix des sujets? On bien faut-il voir dans cet empressement de nos voisins à lire de pareils livres l'indice d'un véritable mouvement des esprits? L'École anglaise contemporaine, après avoir brillé d'un très vif éclat, est-elle sur le point de perdre un peu de son prestige? Si la chose arrivait, on ne serait pas embarrassé d'en donner de bonnes raisons.

L'*Étude sur les forces morales de la société contemporaine*, de M. Louis de Besson, ne nous éloigne pas autant que l'on pourrait croire du monde invisible; mais, au lieu de nous y mener par un progrès méthodique, elle nous y jette violemment, du premier coup. C'est le droit de l'auteur, comme c'est le droit de la critique d'apprécier en toute sincérité, sans parti pris, sans passion, le caractère et les conclusions de son livre. Ce livre comprend trois parties d'inégale longueur. Les deux premières traitent de la religion et de l'Église au point de vue moral; la troisième, des rapports de l'Église avec l'État et la société modernes. On voit que le sujet ne manque ni de gravité ni même d'un intérêt de circonstance, et l'on doit être fort avide de recueillir sur des questions aussi vivantes l'avis sincère d'un homme éclairé. Malheureusement M. de Besson ne paraît pas être un esprit critique. C'est un chrétien convaincu, qui exprime et qui défend sa croyance avec ardeur. C'est un écrivain correct dont le style a de la tenue, parfois de la noblesse; mais ce n'est pas un penseur qui s'empare de son sujet, qui le creuse profondément, qui le tourne et le retourne, et qui en renouvelle les aspects; ce n'est pas davantage un écrivain qui vous touche et vous remue. On lit sans déplaisir ce livre, dont le ton est partout irréprochable; mais, quand on l'a lu, on n'est pas nécessairement gagné aux opinions et aux sentiments de l'auteur : on garde les siens propres. Après tout, M. de Besson ne se proposait peut-être pas de convaincre les incrédules et ne visait qu'à édifier les croyants? Si telle était son intention, il y a pleinement réussi, et l'on ne saurait nier que l'ouvrage ne soit très édifiant.

Je dois donner quelques preuves de ce manque de critique qui me chagrine un peu et qui restreint singulièrement la portée de tout le travail. Il n'en est pas de meilleure que la facilité même avec laquelle l'auteur établit les deux points essentiels de son raison

être tenues pour sincères : la feuille de garde avait existé, et la preuve, c'est que sur le second feuillet se trouvait encore l'empreinte des initiales entrelacées de Louis XIV et de Marie-Thérèse, et d'un timbre portant ces mots : *Cabinet du Roy*.

La feuille de garde fut estimée 2,000 francs et la reliure 100 francs.

Mais la Compagnie ne se tint pas pour battue. « Soit, dit-elle à M. Ménard, la feuille de garde existait séparée du livre. Mais vous ne prouvez pas qu'elle ait été consumée dans l'incendie. D'ailleurs, le prouveriez-vous, que nous n'en serions pas davantage obligés de vous payer les 2 000 fr. représentant la valeur à laquelle elle a été estimée, car nous ne répondons que des risques qui nous ont été déclarés. Or, vous n'avez assuré qu'un livre, c'est-à-dire un corps d'ouvrage, et non un livre et une feuille volante. Si vous vouliez assurer un livre et une feuille volante, il fallait faire à ce sujet une déclaration spéciale, parce qu'il y avait pour la Compagnie une aggravation certaine de risques. » En conséquence, elle refusa nettement de faire droit à la demande de son assuré.

De là, procès.

L'affaire a été plaidée à la huitaine dernière devant la 4e chambre, par Me Lunet pour M. Ménard, et par Me Champetier de Ribes pour la Confiance.

Le tribunal vient de déclarer M. Ménard mal fondé en sa demande, « attendu qu'il n'est pas établi que la feuille de garde ait été détruite par le feu, puisque le demandeur n'en représente aucun fragment, alors que le volume lui-même n'a été atteint que partiellement ; que, d'ailleurs, cette feuille de garde ayant été détachée du livre, de l'aveu même de M. Ménard, celui-ci aurait dû, dans la police d'assurance, en faire constater l'existence, d'autant plus que cette circonstance, si elle avait été connue de la Compagnie, aurait entraîné une augmentation de la prime à payer par l'assuré ».

Causes diverses. — La cour d'assises du Morbihan vient de condamner, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité, l'abbé Antoine Péhé, professeur au collége Saint-François-Xavier, de Vannes, pour attentats à la pudeur sur la personne de plusieurs de ses élèves.

La cour d'assises du Lot-et-Garonne a condamné, dans une de ses dernières audiences, aux travaux forcés à perpétuité, un jeune homme de vingt-cinq ans, Jules Foussard, ouvrier charpentier à Tonneins, qui, dans la matinée du 25 novembre dernier, a assassiné sa grand'mère maternelle, la veuve Couteller, en lui assénant cinq coups de hachette sur le crâne, parce que, se plaignant des mauvais traitements dont elle était victime depuis longtemps de la part de sa fille et de son petit-fils, elle avait refusé de manger la soupe que ce dernier lui présentait, prétendant qu'il voulait l'empoisonner.

Foussard avait de déplorables antécédents ; il avait déjà subi trois condamnations, dont deux pour vol.

Un jeune homme de dix-huit ans, le nommé Pierre Bosc, cultivateur à Camarès (Aveyron), dont la réputation était, du reste, des plus mauvaises, vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité, par la cour d'assises de l'Aveyron, pour avoir tué, d'un coup de couteau dans le ventre, son père qui venait de lui reprocher d'avoir, sans provocation, donné deux violents soufflets à son jeune frère.

BULLETIN COMMERCIAL

Cours forts. — Provenances directes :

Pays 1res marq. lourds et suivant poids..	3 70	à 3 90
— moyens.....	3 60	3 70
— légers.....	3 40	3 60
Pays 1res sortes de balles poids lourds....	3 70	3 80
— — moy. et légers.	3 40	3 60
Salader 1re sorte, 22 à 23 k.....	3 60	3 80
— — 20 à 21 k.....	3 40	3 50
Etranger, 2e sorte, 18 à 19 k.....	3 20	3 40
— légers et secondes sortes.....	3 »	3 10
Sortes pays secondaires selon poids.....	3 20	3 40

Peaux lissées. — Peaux de pays de diverses provenances :

Peaux lissées 1res sortes sèches, suivant force et choix.....	3 40	à 3 60
— bonnes sortes courantes.....	3 »	3 20
— sortes ordinaires.....	2 80	3 »
Peaux d'Allemagne, Hollande et Belgique :		
Vaches lissées, 10 à 15 0/0 de mâles.....	2 80	à 2 90
Peaux de Buenos-Ayres saladeros :		
Suivant sèche et mérite.....	2 70	à 2 80
Saladeros Rio-Grande.....	2 60	2 75
Peaux étrangères suivant sorte et mérite :		
Australie 1re sorte.....	2 60	à 2 70
Lima, suivant sèche et mérite.....	2 40	2 50
Cap, bien dépouillées.....	2 70	2 80

COURSES A AUTEUIL

Dimanche 18 mars.

La crainte des manifestations n'a pas empêché les sportsmen de se rendre à leur champ de courses favori. Le beau temps aidant, la réunion a été des plus brillantes.

Prix de Langé. — 2,500 fr. — 2,600 mètres.
Panique (Oxford), à M. Dervillé, 1re.
Woodcock, 2e.
Général Williams, 3e.

Prix de Sèvres. — 3 600 fr. — 3 000 mètres.
Barnaïle (Rodger), à M. de Saint-Blondin, 1re.
Remember, 2e.
Dublin, 3e.

Prix de l'Equinoxe. — 10 000 fr. — 4,200 mètres.
Courcolet (Andrews), à M. Mitchell, 1er.
Neptune, 2e.
Cameriste, 3e.

Prix du Chemin de Fer. — 2,500 fr. — 2,700 mètres.
Naukin (Reynolds), à M. Goddard, 1er.
France Gascon, 2e.
Trone, 3e.

SPECTACLES ET CONCERTS

Ce soir :

Au théâtre du Château-d'Eau, 100e représentation de *Kléber*. Toutes nos félicitations aux excellents artistes de ce théâtre.

— Mme Adler Devriès rentrerait décidément à l'Opéra, où elle toucherait 10,000 fr. pour dix mois.

— La pièce en trois actes, de M. Pierre Decourcelle, qu'on répète à toute vapeur au Palais-Royal, passera samedi prochain.

Le titre est changé. Elle ne s'appellera pas les *Etrennes*, mais bien le *Fond du sac*.

— M. Alfred Delacour, le spirituel collaborateur de MM. Labiche et Hennequin, est actuellement très gravement malade.

— L'Hippodrome annonce sa réouverture pour samedi prochain.

— La recette du bal de l'Association des artistes dramatiques s'est élevée à 48,000 fr., dont 33,000 fr. de billets placés par les dames patronnesses, et 15,000 fr. au bureau.

Ce résultat est un peu plus faible que celui de l'année dernière.

— La représentation organisée par la presse parisienne au profit des inondés d'Alsace-Lorraine est remise au 5 avril.

On sait que cette représentation se composera d'un concert et de scènes lyriques et dramatiques, le tout suivi d'un grand bal paré.

On a répété aujourd'hui, au Vaudeville la *Douairière de Brionne*, avec Mme Sarah Bernhardt, dans le rôle créé par Dejazet. Cette pièce figure sur le programme de la soirée du 5 avril.

— M. Saint-Saëns vient d'arriver à Alger.

— On répète au Palace-Théâtre un grand ballet mis en scène et réglé par M. Justament. Titre : la *Vague*, musique de M. Rozer.

La célèbre valse d'Olivier Métra qui a inspiré M. Justament y sera intercalée.

— Salle des Conférences du boulevard des Capucines. — Demain mardi, à 8 heures 1/2 précises du soir, M. Jules Aronssohn : « La Semaine financière et économique ».

SPECTACLES DU LUNDI 19 MARS

Opéra. — 8 h. ½. — Henry VIII.
Th.-Français. — 8 h. 1/4. — Les Effrontés.
Opéra-Com. — 7 h. 3/4. — La Nuit de St Jean. — Zampa.
Odéon. — 8 h. ½. — Le Kleptie. — Formosa.
Gymnase. — 8 h. ½. — Monsieur le Ministre.
Vaudeville. — 8 h. 3/4. — Fédora.
Variétés. — 8 h. ½. — Chalet à vendre. — Mlle Nitouche.
Palais-Royal. — 8 h. ½. — Antoine. — Le Truc d'Arthur.
Châtelet. — 8 h. ½. — La Queue du chat.
Gaîté. — 7 h. 3/4. — Le Roi des Grecs.
Porte-St-Martin. — 7 h. 1/2. — Le Juif-Errant.
Nations. — 8 h. ½. — La Fille des Chiffonniers.
Ambigu. — 7 h. 1/2. — L'As de Trèfle.
Bouffes. 8 h. ½. 3 Pierrots. — Mousquetaires au couvent.
Renaissance. — 8 h. ½. — Le je ne sais quoi. — La Cigale.
Fol.-Dram. — 7 h. 1/2. — La Princesse des Canaries.
Nouveautés. — Relâche.
Athénée. — 8 h. 1/2. — Le Téléphone. — Le Coucou.
Château-d'Eau. — 8 h. ½. — Kléber.
Menus-Plaisirs. — 8 h. ½. — Les Pommes d'or.
Cluny. — 8 h. ½. — Tournesol. — Faute de M. Tabouret.
Déjazet. — 8 h. 1/2. — Une Compensation. — Le Parisien.
Eden. — 8 h. 1/2. — Excelsior, ballet. — Cirque, concerts.
Fant.-Paris. — 8 h. ½. — Un Terre-neuve. — Paille d'avoine. — Lequel ?
Cirque-d'Hiver. — 8 h. ½. — Exercices équestres.
Cirque Fernando. — 8 h. 1/2. — Exercices équestres.
Fol.-Bergère. — 8 h. 1/4. — Spec. varié. — L. Mayeur, ch. d'or.
Palace-Th. — 8 h. 1/2. Concert, ballets.
Robert-Houdin. — 8 h. 1/2. — Magie. Matinées dim. et jeudis
Eldorado. — 7 h. 1/2. — Spectacle-concert.
Jardin d'Acc. — Ouvert tous les jours.

SPECTACLES DU MARDI 20 MARS

Opéra. — Relâche.
Th.-Français. — 8 h. ½. — L'Epreuve. — Athalie.
Opéra-Com. — 8 h. ½. — La Flûte enchantée.

(Les autres spectacles comme lundi.)

Ventes et adjudications

GDE PROPRIÉTÉ à Paris, bd de Ménilmontant, 27 et 29, à adjer, en 3 lots, sr 1 ench., en la ch. des not. de Paris, le mardi 3 avril 1883 :
1er lot, Maison et terrain. Ce 722m44. M. à p. 70,000
2e lot, Terrain. Conten., 1,365m40. — 65,000.
3e lot, — — 1,290m25. — 60,000.
S'ad. à Me Guédon, not., r. Saint-Antoine, 214.«

HOTEL avec gd Jardin, à Paris, avenue du Bois-de-Boulogne, 56, villa Saïd, B. Ce 675 m. Mise à prix, 120,000 fr., à adjer sur une en ch., en la ch. des not. de Paris, le 3 avril 1883. S'ad. à Me Poletnich, not., Faubourg-Poissonnière, 116.«

Etude de Me Le Brun, avoué à Paris, rue du 29 Juillet, n° 3.
VENTE au Palais de Justice, à Paris, le jeudi 5 avril 1883, à 2 heures, d'une
MAISON SISE A ASNIÈRES (Seine), Grande-Rue, 49.
Mise à prix..... 20,000 fr.
S'adresser audit Me Le Brun, avoué.

Etude de Me Nauche, avoué à Paris, rue du Mont-Thabor, 34.
VENTE au Palais de Justice, à Paris, le mercredi 11 avril 1883, d'une
MAISON DE CAMPAGNE
sise à SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS, dans le parc, avenue de l'Est et du Bel-Air.
Mise à prix : 8,000 fr.
S'adresser à Mes Nauche et Ducaruge, avoués, et à Me Auguste Jozon, notaire.

Etude de Me Delihu, avoué à Paris, boulevard Saint-Denis, 24 (suce de Me Deherpe).
Vente aux criées de la Seine, le 31 mars 1883, à deux heures,
1re **MAISON** à Paris, place St-Sulpice, 7. D'une Rev. net, 9,376 fr. 61 c.
Mise à prix : 75,000 fr.
2e **MAISON** à Paris, rue Férou, 3, et rue D'une Cantel, 6.
Rev. net, 4,000 fr. — Mise à pr., 25,000 fr.
3e **MAISON** de campagne à Athis-Mons, D'une (Seine-et-Oise), Jardin, Vignes et Terre.
Mise à Prix : 15,000 francs.
S'adresser à Me Delihu, à Me Carvis, avoué colicitant,
Et à Me Dauchez, notaire à Paris.

CONSEILS AUX HOMMES AFFAIBLIS

TRAITÉ de l'*épuisement nerveux*, suite des excès de la jeunesse. — Guérison des dartres, de la syphilis, sans mercure, et des maladies opiniâtres de tous les organes, par un traitement *dépuratif, antinerveux et fortifiant*. — Maladies des femmes. — Des compensations d'une faible constitution et des espérances de longévité qu'elle peut offrir, par le Dr BELLIOL, rue des Bons-Enfants, 30, à Paris. 1 vol., 11e édit., prix, 7 fr., et 8 fr. 50 par la poste. Chez DENTU, libraire, Palais-Royal, et chez l'auteur. *Traitement par correspondance (Affranchir).*

2 TERRAINS à Levallois-Perret (Seine), ang. des rues Fazilleau et Promonl. 1er, Cont. 400 m. 74 c. M. à pr. : 12,300 fr. 2e, — 368 m. 38 c. — 15,000 fr. S'adjer en ench. en la ch. des not. de Paris, le 10 avril 1883. S'ad. à Me Cherrier, n. à Paris, 49, r. J.-J.-Rouss.

MOSCOU Maison et dépes, à Paris, 10e 110 bis, r. de Cont. 270 m. 40 c. Jouiss. du 1er avril proch. Rev., 7,500 f. M. à p. : 80,000 fr., à adjger sr une ench. en la ch. des n. de Paris, le 17 avril 1883. S'ad. aux not. à Paris, Me Fovard, 34, bd Haussmann et Me P. de la Berthellière, 5, Fg-St-Honoré, d. d'Fen.«

USINES et chantiers de const. de la Seine, à Argenteuil (S.-et-O.), à adjer sur une ench. en la ch. des not. de Paris, le 1er mai 1883. 1er lot. Usine q. de Seine, pr const. métall., bateaux, ponts, dragues, distilleries, etc. — M. à p., 500,000 fr. 2e lot. Terrain q. de Seine, de 7,000 m. M. à p., 40,000 fr. S'AM. Gillet, Ar., r. Richelieu, 92; Me Boutfol, n. à Argenteuil et à Me Ricard, n. à P., bd St-Michel, 26.«

ADJON, sr baisse de mise à prix et sur une ench. en la ch. des not. de Paris, le 17 avril 1883, de la
FERME dite du Château, à Moussy-le-Neuf, Ce de Dammartin, ar. de Meaux (S.-et-M). Ce 167h. 44a. 52c., louée jusqu'en 1893, 15,000 f. nets d'impôts. M. à pr. : 270,000 f. Facilité de paiement. S'ad. à M. Melaye père, géomètre à Dammartin; Me Viollet-le-Duc, not. à Dammartin; Me Vasseur, not. à St-Valery (Somme); à Paris, à M. Fay, avocat, r. de Grenelle, 96; et aux not. Mes Duplan, r. des Pyramides, 11; Morel d'Arleux, Fg-Poissonnière, 35, et Guédon, r. St-Antoine, 214, dép. de l'ench.«

MAISON à Paris, **RODIER** Rev. brut, 16,840 f. 10e arrond., 55, r. M. à pr., 210,000 f. à adjer, sr 1 ench., ch. des not. de Paris, le 17 avril. S'ad. à Me d'Hardiviller, not., 14, rue Thévenot.«

MAISON à Paris, r. **CHABANAIS, 5** Revun., 18,880 fr. M. à p., 180,000 fr. à adjer sr 1 ench., ch. des not. de Paris, le 17 avril. S'ad. à Me Demonts, not., 8, place de la Concorde.«

Cessions de Fonds

CAFÉ r-rest. 1er ordre (province). Bén. net 80,000. Px 260,000. Fac. Me Bernier, 4, r. Turbigo.

Fabrique d'un Article de 1re utilité, tenue 21 ans, à céder (3 maisons de ce genre à Paris). Aff. 490,000. Bénéf. net 51,000. Clientèle 1er ordre. Prix avec belle usine, 230,000. **Labat**, 1, r. Baillif.

Accéder, près gare, **fab. huiles**, A p. meules; maison Amat. re 2b. force hyd., 15 ch. Px : **60,000**. Facil. **Comptoir génér. français**, 11, r. Nouvelle, Paris«

Avis aux Actionnaires

COMPAGNIE DES
CHEMINS DE FER DU MIDI
Et du canal latéral à la Garonne.
Assemblée générale ordinaire

MM. les actionnaires sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire, prescrite par les articles 27 et 33 des statuts, aura lieu le jeudi 19 avril, à quatre heures de l'après-midi, au siège de la Compagnie, boulevard Haussmann, n° 54.

Les titulaires ou porteurs de vingt actions au moins ont seuls droit de faire partie de l'assemblée.

Tout actionnaire qui veut assister à l'assemblée doit justifier de son droit par la présentation d'une carte d'admission.

Les cartes d'admission sont délivrées sur la production d'une pièce établissant que le dépôt des titres qui y donnent droit a été effectué :
Soit à Paris, au siège social ;
Soit à Bordeaux, dans les bureaux de l'administration ;
Soit dans un établissement public de crédit.

Toute demande de carte d'admission doit être faite au moins :

Quinze jours pleins avant le jour de la réunion, pour les actions au porteur ;

La veille de la réunion, pour les titres nominatifs créés depuis au moins quinze jours.

Le dépôt des actions ou des certificats de dépôt sera reçu de dix heures à trois heures :

A Paris, au siège de la Compagnie, boulevard Haussmann, 54 ;

A Bordeaux, dans les bureaux de l'administration, allées d'Orléans, 40.

ACTIONS
DES CHEMINS DE FER RUSSES
(GRANDE SOCIÉTÉ)
Intérêt 5 % Garanti par l'Etat
ACHAT ET VENTE, *sans commission*. LIVRAISON IMMÉDIATE DES TITRES, chez **Ch. MONTEAUX**, 15, boulevard Montmartre.

Revenu de 1881, payé en Or en 1882, à Paris, Amsterdam, Berlin, Londres, Saint-Pétersbourg	Intérêt 5 0/0.	25f.00
	Dividende.....	12 10
	Net pr ACTION	37 10

RENSEIGNEMENTS PAR CORRESPONDANCE

Locations

A louer **APPARTEMENT** r. Rivoli, 182, salon, salle à mang., 3 ch., toutes fenêtres sur rue.

Avis divers

On dem. **Employé intéressé** avec 30,000 fr. pr bonne maison très connue. Pas de connaissances spéciales. Bx appointements. Aff. de toute sécurité. **Compt. général Français**, 11, r. Nouvelle, Paris«

Manufacturier-Façonnier (art. de 1re utilité), occup. **160** ouvriers, demande **Associé** avec 60,000 f. pr opérer à son compte. Bénéf. net actuel **12,000**. (On fera 40,000 fr.) **Labat**, 1, r. Baillif.«

Pr **Maison de Pianos** très connue, on demande 60,000 fr. en commandite, afin de créer de nouveaux dépôts. Belle clientèle. Débouchés assurés. (Bx intérêts offerts.) **Labat**, 1, r. Baillif.«

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES Petit & Fonciers
Avances s/Titres, Créances, Nu Propriétés
Usufruits et Droits Successifs non liquidés.
LAPLAGNE & LEFEBVRE, 9, r. de Beaujolais (Palais-Royal), Paris.

AVIS IMPORTANT
VINS DE BORDEAUX
Maison de 1er ordre dem. dans tres les gdes villes de France des **Agents sédentaires**. On répondra q. pers. offr. référ. Bordeaux, pr rest., init. O M N.«

VOLONTARIAT
COURS SPÉCIAUX, 20, rue Gay-Lussac, Paris.

Librairie

Moniteur de la Rente Journal Financier spécial des 32 Rv. Rente par M. de la Bourse, Paris **50c**

Industries diverses

PIANOS des trois grandes maisons de Paris, Pleyel, Erard, Henri Herz. — Vente, accord, location, échange, Pianos à queue, pianos d'occasion. — Atelier spécial pour la réparation de pianos de tout facteur.
A. THOMAS, ex-facteur et accordeur des maisons Pleyel et Henri Herz, 113, bd Haussmann.«

Médecine et Pharmacie.

PAPIER WLINSI
Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, des rhumes, maux de gorge rhumatismes, douleurs. Exiger le nom Wlinsi.

Récompensée de 16,600 fr. — Médaille d'OR
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & PHY.

REVUE DES LIVRES NOUVEAUX

La plus complète des REVUES BIBLIOGRAPHIQUES
Contenant l'analyse de tous les ouvrages importants *dès leur apparition* (environ 1,000 par an).
Paraît tous les 15 jours. Un an : 12 fr. ; 6 mois, 7 fr. — Bureaux : 174, 176, 178, bd St-Germain, Paris.

SIROP PHÉNIQUE DE VIAL
Pharmacien à Paris.
Ce Sirop contient le principe actif du goudron débarrassé des produits irritants qui en rendent l'absorption désagréable et la digestion difficile. C'est un spécifique assuré contre les Maladies de poitrine, Bronchites, Asthme, Toux, Coqueluche, Grippe, Enrouement. Il donne les meilleurs résultats aux personnes obligées de parler beaucoup. — *Dépôt, Paris, 1, rue Bourdaloue.*

SANTÉ RENDUE A TOUS SANS MÉDECINE NI FRAIS
Par la délicieuse Farine de Santé dite
REVALESCIÈRE DU BARRY DE LONDRES
GUÉRIT LES ESTOMAC, POITRINE, NERFS, FOIE, INTESTINS, DES CONSTIPATION, GASTRALGIE, DYSPEPSIE, TOUX, ASTHME, PHTHISIE, FIÈVRES, DIARRHÉE, DYSSENTERIE, ÉPUISEMENT, ANÉMIE
mauvaise digestion, gastrites, glaires, flatus, algreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; coliques, migraine, oppression, congestion, névralgie, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, paralysie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, reins, muqueuse, cerveau et sang. — 36 ans d'un invariable succès et cures, y compris celle de S.S. feu le Pape Pie IX, de Mme la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr prof. Dode. Elle est également le meilleur aliment pour les enfants dès leur naissance.
Elle économise 50 fois son prix en médecine. En boites, 2 f. 25, 4 f., 7 f. 6 kil., 36 f. Ire contre B. de Pte
DU BARRY et Ce, *Limited*, 8, rue Castiglione, Paris. Partout chez les pharm. et épiciers.

Les Annonces sont reçues chez MM. Fauchey, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse.

Dernier cours.	Précédente clôture.	Hausse.	Baisse.	RENTES ET ACTIONS AU COMP. (COURS OFFICIEL) ET A TERME	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
	81 35			3 0/0	cpt. 81 50	81 60	81 30	81 35
	81 40		07	3 0/0 Jouissance 1er avril	time 81 70		81 30	81 32
	82 60	20		3 0/0 amortiss. Dern. ann. 1855	cpt. 82 90	82 90		82 50
	82 60	10		Jouissance 16 janvier	time 83 80			82 70
	115 15		05	3 0/0	cpt. 115 30	115 30	115 10	115 10
	115 25		10	Jouissance 16 février	time 115 45	115 47	115 10	115 12
	111 35		05	4 1/2 0/0 Jouissance 25 mars	cpt. 111 15			111 15
5490	5460	10		BANQUE DE FRANCE	cpt. 5430			5410
	5425	35		Actions nom. — J. janvier	time 5450			5460
61	1035	25		BANQUE DE PARIS	cpt. 1050	1065		1060
	1045	15		500 fr. tout payé. — Jouiss. janv.	time 1060			1060
48	970	10		COMPT. D'ESCOMPTE 500 fr. — Jouiss.	cpt. 970			980
	518 75		3 75	CRÉDIT FONC. ET BANQUE ROTHSCHILD	cpt. 515			515
	522 50			500 fr. 125 fr. p. Jouiss. janvier	time			
50	1345	27 50		CRÉDIT FONCIER	cpt. 1360	1375		1372 50
	1350 75	13 75		500 fr., t. p. Jouiss. janv.	time 1375	1390		1377 50
19 08	710			CRÉDIT INDUSTRIEL. 125 p. J. nov.	cpt.			
22 50	551 25			BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS	cpt. 532 50			540
	540			500 fr., 125 p. — Jouiss. janv.	time 537 50		535	540
6 50	607 50	2 50		BANQUE HYPOTHÉCAIRE J. juillet	cpt. 610			610
	570	5		BANQ. TRANSAT. 125 p. J. août	cpt.			
30	570	5		CRÉDIT LYONNAIS	cpt. 575			575
	571 25	3 75		500 fr., 250 p. — Jouiss. 25 sept.	time 575			575
8	480	5		Ce FONC. DE FRANCE 125 p. janv.	cpt. 480			485
15 75	425			FONCIER LYONNAIS	cpt. 420			420
	420			500 fr., 125 p. — Jouiss. janv.	time			
45	380	5		CRÉDIT MOBILIER	cpt. 385			380
	375	5		500 fr. — Jouissance janv.	time 380			380
16 50	680	1 25		SOC. DE DÉPÔTS 125 p. Jouiss. nov.	cpt. 680			681 25
10	290	2 50	2 50	SOC. FINANCIÈRE 125 p. J. janv.	cpt. 290			287 50
33 10	570			SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	cpt. 575			575 50
	567 50	3 75		500 fr. 250 p. — Jouiss. octobre	time 572 50			570
16 30	525			BANQUE CENTRALE DU COMM. NCE	cpt. 525			525
	525			500 fr. 250 p. — Jouiss. janvier	time			
50	45	3 75		CRÉDIT DE FRANCE	cpt. 48 75			48 75
	500			500 fr., t. p. — Jouiss. nov.	time			
45	595	5		BANQ. FR.-EGYP. 1000 f. 250 p. janv.	cpt. 595			600
20	325	5		BANQ. FR.-ITAL. 125 p. J. juill. 80	cpt. 325 50			320
18	467 50		5	BANQ. MUSÉE FR. 500 f. 250 p. mai	cpt.			
17 50	395 75	11 25		CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS	cpt. 410	435		410
	500	10		500 fr. 125 p. — Jouiss. 30 nov.	time 410	415		410
93	720	5		EST 500 fr. — Jouissance nov.	cpt. 725			725
75	1537 50		17 50	LYON-MEDITERRANÉE	cp. 1550		1537 50	1540
	1535		12 50	500 fr. — Jouissance nov.	time 1550	1550		1543 50
40	1110			MIDI	cpt. 1120			1120
	1110	11 25		500 fr. — Jouissance janvier	time 1121 25			1121 25
77	1870	10		NORD	cpt. 1875		1870	1880
	1865	5		500 fr. — Jouissance janvier	time 1862 50			1865
56	1370			ORLÉANS	cpt. 1370			1370
	1265	7 50		500 fr. — Jouissance octobre	time 1272 50			1272 50
33	793		3 50	OUEST 500 fr. — Jouissance octob.	cp. 790			792 50
11 50	480			MAGASINS GÉN. DÉPS. ET D'ALG.	cpt.			
	500			500 fr., 125 p. Jouiss. décemb.	time			
12 37	483	5		ALLUMETTES 500 fr. 325 p. avril 75	cpt. 470			470
74	1535	10		GAZ PARISIEN	cpt. 1540	1555		1545
	1540	5		250 fr. — Jouissance octobre	time 1540	1550		1545
38	705			MESSAGERIES MARITIMES. — Déc.	cpt. 710			705
40	440	10		TRANSATLANTIQUES. Jouis. janv.	cpt. 430			430
68 82	2515	10		SUEZ	cpt. 2530			2545
	2511	50	25	500 fr. — Jouissance janvier	time 2530	2547 50	2530	2545
89 46	1290	10		DÉLÉGATIONS. Jouiss. janvier	cpt. 1280			1280
	84 30		05	AUTRICHE 4 0/0 or. — Jouiss. oct.	cpt. 84 30			84 30
	75	40		HONGROIS 4 0/0 or Jouiss. janvier	cpt. 75 40			75 40
	880	5		EGYPTE 6 0/0	cpt. 885			880
	389	50	2 50	(Dette unifiée) nov.	time 393			393 75
	62	65		ESPAGNE EXTÉRIEURE 4 0/0 J. janv.	cpt. 62			62 65
	89 85	45		ITALIEN 5 0/0	cpt. 89 85			90 31
	89 75	70		Jouissance janvier	time 89 90	90 50	89 85	90 45
	91 75			RUSSE 5 0/0 1877. — Jouiss. janv.	cpt. 91 62			91 75
	91 50	30		Jouissance mars 83	time 92			92 30
	91 90	30		Jouissance mars 83	time 92			92 30
5 50	525	7 50		BANQUE DES PAYS AUTRICHIENS	cpt. 533	533		532 50
	525	10		250 fr. p. — Jouissance janv.	time 533 50			530
	500	7 50		BANQUE DES PAYS HONGROIS	cpt. 505			507 50
	505	10		250 fr. p. — Jouissance mars	time 507 50			507 50
27 50	753 75	6 25		BANQUE OTTOMANE	cpt. 765 50	783 75		760
	766 25	7 50		500 fr. 500 p. — Jouiss. juil. 82	time 763 50		761 25	763 75
27 50	775			CRÉDIT FONCIER D'AUTRICHE	cpt. 775			775
	775			500 fr. 125 p. — Jouiss. juillet	time 778		775	777 50
35	365	10		CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL	cpt. 370			375
	368 75	7 50		Act. de Jouiss. — Jouiss. juillet	time 370	390		376 25
30	720	10		AUTRICHES	cpt. 725			730
	725	10		500 fr. — Jouissance janvier	time 725 75			730
4	307 75	5		PORTUGAIS	cpt. 305			308 75
	305	5		500 fr. — Jouissance juin	time 308 75		307 50	310
	330			MADRID-CÁCERES 500 fr. janv. 82	cpt.			
50	517 50	3 75		NORD ESPAGNE	cpt. 520			521 25
	517 50	8 75		500 fr. — Jouissance janvier	time 530			526 25
20	555			PORTUGAIS 500 fr. — Jouiss. janv.	cpt. 560			555
37 10	660			RUSSES (Grande Société des ch. de fer) — Jouiss. janvier	time 657 50			658 75
	658 75				cpt. 657 50			658 75
23	480	6 25		SARAGOSSE	cpt. 485		480	480 25
	480	8 75		500 fr. — Jouissance janvier	time 485			488 75

OBLIGATIONS	Précédente clôture	Derniers cours
3 0/0		
Trésor pt. 500 fr. r. 1 0/0 fr. 50 janv.	508	505
— 1007 — — 16 déc.	505	505
Rente de liquidation dép. 4 1/2 janv.	515	511
Seine 1857	id.	345
Ville de Paris 1855-60	mars.	501
— 1865	déc.	511
— 1869	31 janv.	400
— 1871	janv.	393 50
— 1875	15 octob.	517 50
— 1876	id.	515
Rente de liquidation Ville	id.	320
Ville de Marseille	31 janv.	365
Ville de Bordeaux	nov.	100
Ville de Lille 1880	avril	103 50
— 1863	janv.	101
Ville de Lyon 1880	15 juill.	87 75
Ville de Bonbay		48 50
Foncières 4 0/0 1852	nov.	505
— 3 0/0 1853	id.	515 50
— 1 0/0 1853	id.	445
Communales 5 0/0	id.	452
Communales 1875 4 0/0	janv.	337 50
Foncières 1877 4 0/0	fév.	430
— 1879 4 0/0 p. 15 octob.		433
— 1879 t. p.	nov.	345 25
— 1880 t. p.	mars	305
Commun. 1878 5 0/0 p. 500 4 0/0 p.	mars	435
— 1879 t. p.	mars	435
Algériennes 4 0/0	fév.	518 50
— 5 0/0	déc.	
Bone-Guelma	id.	340
Bourges à Gien	nov.	90
Charentes	ex-Sémar.	350
Est 5 0/0	janv.	530 75
— 3 0/0 nouvelles	mars	350
Ardennes	janv.	350
Est-Algérien	15 janv.	372
Grande-Ceinture	janv.	175
Lyonnais	janv. 81	355
Midi-Actions	octob.	1555
Lyon 3 0/0	id.	1550
Bourbonnais	janvier	364 50
Dauphine	id.	358
Genève 1855	janv.	360
Méditerranée 3 0/0	id.	365 50
Paris-Lyon-Méd. fus. anc.	id.	361
— — — nouvelle	octob.	357
Rhône-Méditerranée	id.	363
Victor-Emmanuel 1863	octob.	350
Madrid	juill.	354
Nord	janv.	357
Nord-Est	octob.	361
Orléans	janvier	358
Central	id.	359
Orléans-Châlons 1re émiss.	id.	146
— 2e —	id.	135
— 3e —	id.	1.0
Besanç